

# Rapport

Mars 2019



## AU-DELÀ DES CASQUES BLEUS

Pour une meilleure gestion des armes et  
des munitions au cours des opérations de  
paix non onusiennes

Eric G. Berman





# AU-DELÀ DES CASQUES BLEUS

**Pour une meilleure gestion des armes et  
des munitions au cours des opérations de  
paix non onusiennes**

Eric G. Berman



**MAKING PEACE  
OPERATIONS  
MORE EFFECTIVE**



Un rapport publié par le projet « Pour des opérations de paix plus efficaces » du Small Arms Survey, avec le soutien des gouvernements canadien et suédois.

# Droits de reproduction

Publié en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, 2019

Première publication en anglais : mars 2019

Publication en français : décembre 2019

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ou transmise, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Small Arms Survey, à l'exception des procédés expressément autorisés par la loi ou selon les conditions convenues auprès de l'organisation de droits reprographiques appropriée. Toute question relative à la reproduction de tout ou partie de ce document hors du cadre précédemment évoqué doit être adressée au directeur des publications du Small Arms Survey, à l'adresse ci-dessous.

Small Arms Survey

Institut de hautes études internationales et du développement

Maison de la Paix, Chemin Eugène-Rigot 2E

1202 Genève, Suisse

Le Small Arms Survey ne prend aucunement position sur le statut ou le nom des pays ou des territoires mentionnés dans cette publication.

Directeur de la collection : Emile LeBrun

Coordinatrices de la production : Olivia Denonville, avec Rebecca Bradshaw

Vérification des faits : Amelia Feuka et Élodie Hainard

Révision : Alex Potter (alex.potter@mweb.co.za)

Conception : Rick Jones (rick@studioexile.com)

Composition : raumfisch.de/sign Berlin

Infographie : Daly Design (studio@dalydesign.co.uk)

Relecture : Stephanie Huitson (readstephanie@ymail.com)

Imprimé en France sur les presses de Gonnet

ISBN 978-2-940548-70-5

**Photographie de couverture** Le lieutenant-colonel Joe Kibet, porte-parole de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), examine des armes confisquées à des militants du groupe Al-Shabaab. Halgan, Somalie, 10 juin 2016. Source : AMISOM Photo/Ilyas Ahmed

## À propos de l'auteur

---

**Eric G. Berman** est le directeur du Small Arms Survey. Avant de rejoindre l'organisation, il a travaillé au sein du Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA) et assumé les fonctions de porte-parole adjoint de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge, d'assistant spécial auprès du directeur général de l'Office des Nations unies à Genève et de spécialiste des questions politiques auprès de la Commission internationale d'enquête des Nations unies (au Rwanda). Il a également été professeur invité à l'Institut Thomas J. Watson d'études internationales de l'Université Brown. Titulaire d'un master en relations internationales de l'Université de Yale, il a publié de nombreux documents relatifs aux Nations unies et à la sécurité en Afrique, notamment sur le thème des opérations de paix et de la prolifération des armes légères.

## À Propos du projet POPPE

Le projet du Small Arms Survey baptisé POPPE (Pour des opérations de paix plus efficaces) s'inscrit dans la lutte contre la violence et l'insécurité résultant de la prolifération des armes illicites dans les zones de conflit. Son équipe œuvre – avec les Nations unies, des organisations régionales et des pays contributeurs de troupes et de policiers (PCT et PCP) – à l'élaboration d'un programme commun de lutte contre le détournement des armes et des munitions utilisées dans le cadre des opérations de paix. Le projet est essentiellement axé sur l'amélioration des pratiques de gestion tant des armes et des munitions appartenant aux contingents que du matériel récupéré.

Les objectifs de la première phase du projet POPPE (qui s'achèvera en mars 2019) étaient les suivants :

- mener des recherches novatrices et de haut niveau sur la gestion des armes ainsi que sur les pertes d'armes au cours des opérations de paix et créer la Base de données du Small Arms Survey sur les opérations de paix (Peace Operations Data Set – PODS) ;
- soutenir l'Union africaine dans son travail d'élaboration et de mise en œuvre de sa nouvelle politique de gestion des armes récupérées au cours des opérations de paix qu'elle autorise ;
- soutenir les organisations régionales dans leur travail de concrétisation de leurs engagements existants (mais pas encore mis en œuvre) en matière de gestion des armes et des munitions dans le cadre des opérations de paix ;
- œuvrer à une meilleure compréhension des pratiques actuellement en vigueur dans les PCT et PCP, notamment les bonnes pratiques ; évaluer leurs besoins en formation par le biais d'une série d'ateliers organisés en partenariat avec les organisations régionales qui mènent des opérations de paix sur le terrain et les institutions régionales de formation qui ont vocation à rendre ces opérations plus efficaces ;

- élaborer des modules de formation visant à améliorer les pratiques des PCT et des PCP ; et
- promouvoir l'intégration d'une perspective de genre dans les projets relatifs au contrôle des armes dans le cadre des opérations de paix, dans le but de rendre ces opérations plus efficaces.

À partir du mois d'avril 2019, la deuxième phase consolidera les acquis de la première et permettra une extension de son champ d'action du projet. L'équipe s'attachera à :

- étoffer le PODS – notamment sa méthodologie et sa carte interactive en ligne – pour mettre à disposition un ensemble de données susceptible de mieux étayer les réformes et pour mieux évaluer l'efficacité des nouvelles pratiques mises en œuvre ;
- soutenir les partenaires existants et favoriser les interactions avec de nouveaux PCP et PCT et avec les organisations régionales qui autorisent des opérations de paix ;
- concevoir des projets de réforme visant à mettre en œuvre des opérations de paix plus efficaces et plus responsables, et notamment ceux qui se doteront d'une perspective de genre et œuvreront à la promotion du programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- dispenser les formations et les modules de renforcement des compétences élaborés durant la première phase du projet sur le thème de la gestion des armes et des munitions au cours des opérations de paix et de l'évolution des normes et directives légales propres aux organisations qui autorisent des opérations de paix ;
- renforcer la participation des forces de maintien de la paix aux initiatives visant à lutter contre les flux d'armes illicites mises en œuvre dans les zones de conflit, en accord avec les directives récentes des Nations unies ; et
- identifier les mesures concrètes qui permettront de renforcer le recueil des données ainsi que les échanges d'informations, de renseignements et d'analyses techniques sur les armes dans le contexte des opérations de la paix.

Le projet POPPE est soutenu par les gouvernements allemand, américain, britannique, australien, canadien, indonésien, néerlandais, néozélandais, sénégalais, suédois, suisse et uruguayen, mais aussi par l'Union africaine, la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Pour en savoir plus, nous vous prions de consulter le site internet [www.smallarms-survey.org/mpome](http://www.smallarms-survey.org/mpome) ou de contacter Emile LeBrun, le coordinateur du projet POPPE au sein du Small Arms Survey, à l'adresse suivante : [emile.lebrun@smallarmssurvey.org](mailto:emile.lebrun@smallarmssurvey.org).

# Sommaire

<b>Encadrés, infographies et tableaux</b> .....	<b>8</b>
<b>Acronymes</b> .....	<b>9</b>
<b>Préface</b> .....	<b>14</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>16</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>18</b>
<b>Principales conclusions</b> .....	<b>19</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>21</b>
<b>Définitions</b> .....	<b>23</b>
<b>Les acteurs</b> .....	<b>27</b>
<b>Les enjeux</b> .....	<b>35</b>
Les pertes de matériel dues à des attaques	38
Les attaques contre des sites fixes	38
Les attaques contre des patrouilles	38
Les attaques contre des convois ou des troupes en mouvement	40
Les autres causes de pertes et de détournements	41
Les cambriolages et les vols	41
Les parachutages	42
Les abandons forcés	42
Les transferts licites et illicites autorisés	43
la corruption	44
La mauvaise gestion du matériel récupéré	44



<b>Les mesures de contrôle</b> .....	<b>49</b>
Les mesures de contrôle politiquement contraignantes	50
Les mesures onusiennes notables	50
Les mesures notables de l'Union européenne	51
Les mesures notables de l'Union africaine	51
Les mesures de contrôle juridiquement contraignantes	52
La convention de la CEDEAO	52
La Convention de Kinshasa	53
<b>Conclusion</b> .....	<b>55</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>57</b>
<b>Notes</b> .....	<b>72</b>
<b>Correspondance et entretiens</b> .....	<b>78</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>79</b>

# Encadrés, infographies et tableaux

## Encadrés

1	Définitions	25
2	D'autres organisations non onusiennes ont probablement subi des pertes de matériel létal au cours de leurs opérations de paix	37
3	Les armes récupérées durant l'opération Boleas	47
4	Article 11 de la Convention de la CEDEAO : registre d'armes pour les opérations de paix	53
5	Article 22 de la Convention de Kinshasa : base de données sous-régionales d'armes pour les opérations de paix	54

## Infographie

1	Quelques pertes notables d'armes et de munitions survenues au cours d'opérations de paix non exclusivement onusiennes, 1990-2018	39
---	--	----

## Tableaux

1	Les opérations de paix menées par des organisations non onusiennes	29
2	Quelques opérations de paix menées en dehors du cadre de l'ONU ou de toute autre organisation	33
A1	Les opérations de paix menées par des organisations non onusiennes	58

# Acronymes

<b>AFOR</b>	Force de l'OTAN en Albanie / Albania Force (NATO)
<b>ALF</b>	Force de la Ligue arabe (LEA) / Arab League Force (LAS)
<b>AMISOM</b>	Mission de l'Union africaine en Somalie / AU Mission in Somalia
<b>ANAD</b>	Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense
<b>AULMEE</b>	Mission de liaison de l'UA en Éthiopie et en Érythrée / AU Liaison Mission in Ethiopia and Eritrea
<b>AUSTF</b>	Groupe de travail spécial de l'Union africaine / AU Special Task Force
<b>B-H</b>	Bosnie-Herzégovine
<b>CBLT</b>	Commission du bassin du lac Tchad
<b>CCG</b>	Conseil de coopération du Golfe
<b>CDA</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
<b>CEI</b>	Communauté des États indépendants
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>CEN-SAD</b>	Communauté des États sahélo-sahariens / Community of Sahel-Saharan States
<b>CIRGL</b>	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
<b>CMC</b>	Commission mixte de contrôle (CEI)
<b>CMF</b>	Force de supervision du Commonwealth / Commonwealth Monitoring Force
<b>CMS</b>	Commission mixte de suivi (OUA)
<b>COE</b>	Matériel appartenant aux contingents / Contingent-owned equipment

<b>CPAG</b>	Mission d'observation du Commonwealth en Afrique du Sud / Commonwealth Peacekeeping Assistance Group
<b>CPDTF</b>	Groupe de travail du Commonwealth sur le développement de la police / Commonwealth Police Development Task Force
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>CTSAMM</b>	Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au Soudan du Sud / Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring Mechanism (IGAD)
<b>DOMP</b>	Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (désormais Département des opérations de paix - Department of Peace Operations - DPO)
<b>DTIM</b>	Directives techniques internationales sur les munitions
<b>EAU</b>	Émirats arabes unis
<b>ECOMIB</b>	Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau / ECOWAS Mission in Guinea-Bissau
<b>ECOMICI</b>	Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire / ECOWAS Mission in Côte d'Ivoire
<b>ECOMIG</b>	Mission de la CEDEAO en Gambie / ECOWAS Mission in the Gambia
<b>ECOMIL</b>	Mission de la CEDEAO au Liberia / ECOWAS Mission in Liberia
<b>ECOMOG</b>	Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO / ECOWAS Cease-fire Monitoring Group
<b>ECPF</b>	Force de paix de la Caraïbe orientale (OECO) / Eastern Caribbean Peace Force (OECS)
<b>EMCP</b>	Élément multinational de conseil en matière de police
<b>EOM</b>	Équipe d'observateurs militaires (OUA)
<b>EUAM</b>	Mission de conseil de l'Union européenne / EU Advisory Mission
<b>EUBAM</b>	Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne / EU Border Assistance Mission
<b>EUCAP</b>	Mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités / EU Capacity Building Mission
<b>EUFOR</b>	Force de l'Union européenne / EU Force
<b>EULEX</b>	Mission « état de droit » de l'Union européenne / EU Rule of Law Mission
<b>EUMAM</b>	Mission de conseil militaire de l'Union européenne / EU Military Advisory Mission
<b>EUMM</b>	Mission d'observation de l'Union européenne / EU Monitoring Mission

<b>EUPAT</b>	Équipe consultative de police de l'Union européenne / EU Police Advisory Team
<b>EUPM</b>	Mission policière de l'Union européenne / EU Police Mission
<b>EUPOL</b>	Mission policière de l'Union européenne / EU Police Mission
<b>EUPOL COPPS</b>	Mission policière de l'UE dans les territoires palestiniens / EU Coordinating Office for Palestinian Police Support
<b>EUSEC RDC</b>	Mission de l'UE de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo / EU Mission to Provide Advice and Assistance for Security Sector Reform in the DRC
<b>EUTM</b>	Mission de formation de l'Union européenne / EU Training Mission
<b>FAD</b>	Force arabe de dissuasion (LEA)
<b>FC-G5S</b>	Force conjointe du G5 Sahel
<b>FCMP</b>	Force collective de maintien de la paix de la CEI
<b>FDL</b>	Forces de défense du Lesotho
<b>FIP</b>	Forum des îles du Pacifique
<b>FLS</b>	États de la ligne de front / Frontline States
<b>FMIU</b>	Force multinationale intérimaire d'urgence (UE)
<b>FMM</b>	Force multinationale mixte de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram
<b>FMMP</b>	Force mixte de maintien de la paix (CEI)
<b>FMO</b>	Force multinationale et observateurs
<b>FN</b>	Force neutre de l'OUA
<b>FOMUC</b>	Force multinationale en Centrafrique
<b>G5S</b>	G5 Sahel
<b>GAM</b>	Gestion des armes et des munitions
<b>GOMN</b>	Groupe d'observateurs militaires neutres
<b>IAPF</b>	Force de paix interaméricaine (OEA) / Inter-American Peace Force (OAS)
<b>IFOR</b>	Force de mise en œuvre de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine / Implementation Force in Bosnia and Herzegovina (NATO)
<b>IGAD</b>	Autorité intergouvernementale pour le développement / Intergovernmental Authority on Development
<b>IGASOM</b>	Mission de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie / IGAD Peace Support Mission in Somalia
<b>ISAF</b>	Force d'assistance internationale à la sécurité (OTAN) / International Security Assistance Force (NATO)
<b>KFOR</b>	Force de paix au Kosovo (OTAN) / Kosovo Force (NATO)

<b>LEA</b>	Ligue des États arabes
<b>MAES</b>	Mission d'assistance électorale et sécuritaire aux Comores
<b>MIAB</b>	Mission africaine au Burundi (UA)
<b>MICEMA</b>	Mission de la CEDEAO au Mali
<b>MICOPAX</b>	Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
<b>MINUAD</b>	Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour
<b>MIOB</b>	Mission d'observation de l'OUA au Burundi
<b>MIOC</b>	Mission d'observation de l'UA aux Comores
<b>MISCA</b>	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
<b>MISMA</b>	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
<b>MOSAIC</b>	Compendium de modules pour le contrôle des armes légères
<b>MSV</b>	Mécanisme de suivi et de vérification de l'IGAD
<b>MUAS</b>	Mission de l'Union africaine au Soudan
<b>MUAS II-E</b>	MUAS II-Enhanced (améliorée)
<b>MUASEC</b>	Mission de l'Union africaine pour le soutien aux élections aux Comores
<b>MVC</b>	Mécanisme de vérification conjoint (CIRGL)
<b>MVCE</b>	Mécanisme de vérification conjoint élargi (CIRGL)
<b>NNSC</b>	Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée / Neutral Nations Supervisory Commission
<b>NPFL</b>	Front patriotique national du Liberia / National Patriotic Front of Liberia
<b>OEA</b>	Organisation des États américains
<b>OECS</b>	Organisation des États de la Caraïbe orientale
<b>OLMEE</b>	Mission de liaison de l'OUA en Éthiopie et en Érythrée / OAU Liaison Mission in Ethiopia–Eritrea
<b>OMIC</b>	Mission d'observation de l'OUA aux Comores / Observer Mission in the Comoros (OAU)
<b>ONU</b>	Nations unies
<b>Op.</b>	Opération
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OSLEG</b>	Opération Sovereign Legitimacy (CDAA)
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>OUA</b>	Organisation de l'unité africaine
<b>PCP</b>	Pays contributeur de policiers

<b>PCT</b>	Pays contributeur de troupes
<b>PoA</b>	Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
<b>PODS</b>	Ensemble de données sur les opérations de paix / Peace Operations Data Set
<b>PON</b>	Procédure opérationnelle normalisée
<b>POPPE</b>	Pour des opérations de paix plus efficaces
<b>PSF</b>	Force Bouclier de la Péninsule (CCG) / Peninsula Shield Force (GCC)
<b>RAMSI</b>	Mission d'assistance régionale aux îles Salomon (FIP) / Regional Assistance Mission to Solomon Islands (PIF)
<b>RAU</b>	République arabe unie
<b>RCA</b>	République centrafricaine
<b>RCI-LRA</b>	Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur / Regional Cooperation Initiative for the Elimination of the Lord's Resistance Army
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>RENAMO</b>	Résistance nationale du Mozambique / Resistência Nacional Moçambicana
<b>RSM</b>	Mission Resolute Support (OTAN) / Resolute Support Mission (NATO)
<b>SANDF</b>	Forces sud-africaines de défense nationale / South African National Defence Force
<b>SAPMIL</b>	Mission de prévention de la CDAA au Royaume du Lesotho / SADC Preventive Mission in the Kingdom of Lesotho
<b>SASF</b>	Force symbolique de sécurité arabe (LEA) / Symbolic Arab Security Force (LAS)
<b>SFOR</b>	Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine / Stabilization Force in Bosnia and Herzegovina (NATO)
<b>SOMILES</b>	Mission d'observation de la CDAA au Royaume du Lesotho / SADC Observer Mission to the Kingdom of Lesotho
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UE RSS</b> <b>Guinée-Bissau</b>	Mission de support de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau
<b>UEO</b>	Union de l'Europe occidentale
<b>VMT</b>	Équipe de vérification et de contrôle (IGAD) / Verification and Monitoring Team (IGAD)

# Préface

---

Ce rapport traite des attaques et autres incidents à la suite desquels des soldats de la paix ont été dépossédés d'un certain nombre d'armes et de munitions. Il a été élaboré dans le but d'étayer les mesures qui seront prises pour améliorer la gestion des armes et des munitions (GAM) au cours des opérations de paix et pour encourager les bonnes pratiques. Cette étude porte sur les opérations de paix non onusiennes parce que celles-ci prennent de plus en plus d'importance et qu'elles sont généralement moins traitées par les médias que leurs homologues onusiennes. De plus, ces opérations ne disposent pas, pour la plupart, des mêmes mesures de contrôle pour prévenir les pertes d'armes et de munitions.

Le Small Arms Survey est convaincu du fait que les soldats de la paix jouent un rôle crucial dans la gestion et l'atténuation des conflits. Pour améliorer les pratiques en vigueur dans un contexte où les opérations sont de plus en plus complexes et qu'elles sont la cible d'attaques de plus en plus fréquentes, il est essentiel d'en savoir plus sur les difficultés auxquelles se heurtent les soldats de la paix et sur l'efficacité du contrôle qu'ils exercent sur l'équipement appartenant aux contingents et sur le matériel létal qu'ils récupèrent au cours de leurs missions.

Ce document ne dénigre en rien les activités menées par les soldats de la paix. Nombre des incidents qui ont conduit à des pertes d'armes ont aussi coûté la vie à des hommes et à des femmes qui se sont délibérément mis en danger pour porter secours à d'autres personnes. En outre, le Small Arms Survey est conscient du fait que d'autres types de combattants ont perdu d'importantes quantités d'armes et de munitions dans les zones de conflit traitées dans ce rapport, et que ces pertes n'ont pas été signalées – ou, en tout cas, qu'elles ne figurent pas dans ce rapport qui traite de la GAM au cours des opérations de paix et non de la question plus vaste des causes de la prolifération des armes illicites. Le fait que du matériel létal soit perdu au cours d'une opération de paix n'est pas, en soi, un indicateur de culpabilité.



Nous espérons que ce rapport, élaboré dans le cadre du projet Pour des opérations de paix plus efficaces (POPPE), apportera sa contribution aux efforts déployés pour protéger le personnel des opérations de paix et les personnes qu'ils ont pour mission de protéger. Pour ne pas détourner l'attention des lecteurs, nous avons choisi de ne pas mentionner le nom des pays contributeurs de troupes qui ont subi des pertes de matériel, à l'exception de ceux qui ont décidé de rendre publiques ces informations dans le but d'améliorer leurs pratiques.

Ce rapport est fondé sur la base de données du Small Arms Survey sur les opérations de paix (Peace Operations Data Set - PODS), un outil que notre institution alimente et perfectionne inlassablement. En donnant aux experts et aux praticiens la possibilité de commenter ces données – et les hypothèses méthodologiques qui les sous-tendent –, le Small Arms Survey se livre à un exercice totalement transparent dont le résultat a vocation à étayer les politiques et les programmes relatifs à la conduite des opérations de paix. Nous accueillons très favorablement les commentaires et les informations complémentaires, qu'ils portent sur des incidents déjà recensés ou des faits non répertoriés. Pour en savoir plus, nous invitons tous les lecteurs à consulter le site [www.smallarmssurvey.org/mpome](http://www.smallarmssurvey.org/mpome).

Enfin, et comme toujours dans les documents du Small Arms Survey, le nom des pays et des territoires est mentionné conformément à la charte éditoriale de l'institution. De ce fait, certains de ces noms pourront différer de ceux en usage dans d'autres organisations. Nous sommes conscients du caractère sensible de ces appellations et remercions par avance les lecteurs de leur compréhension en la matière.

—**Eric G. Berman**

Directeur, Small Arms Survey  
Genève, Suisse

Février 2019

## Remerciements

La qualité de ce rapport tient pour beaucoup aux contributions et à la participation de nombreux experts et praticiens.

Joseph Dube, Erika Gibson, Viola Giuliano, Jacques Mvom, Singo Mwachofi et Eugene Ngalim ont élaboré des documents de référence particulièrement utiles sur différents aspects de la gestion des armes et des munitions au cours des opérations de paix.

Khalid Abdulrahman, Nikhil Acharya, Piex Joseph Aipri Ahoba, Samatha Gomani, Carlos Loitey, Patrick Loots, Sanni Mama, Frank Meeussen, Klem Ryan et Noel Stott m'ont aidé à prendre contact avec des collègues chevronnés et à identifier des sources publiées faisant autorité en la matière. Je leur en suis très reconnaissant.

Jovana Carapic, Khristopher Carlson, Pablo Caubarrere, Tom Cooper, Nicolas Florquin, Paul Holtom, Roman Hunger, David Lochhead, Einas Osman Mohammed, Sarah Parker, Daniel Prins, Sani Adamu Mohammed et Elizabeth Umlas ont émis des commentaires constructifs sur différents éléments spécifiques de ce rapport. Zinurine Alghali, Andrew Charlton, Carlos Delgado, Ruth Feeney, Roberto Gil, Kouame Attoumgré Joseph, Eric Laporte, Gonzalo Mila, Robin Mossinkoff, Hypolithe Jean Ndougou, Marie-Pierre Olivier et ses collègues du Centre d'information du Secrétariat du Commonwealth, Ollo Alain Palé et Wilson Twinomugisha Kajwengye m'ont permis de disposer de données de qualité sur une ou plusieurs des missions énumérées dans l'annexe de ce rapport. Je les en remercie vivement.

Irvine Aryeetey, Volker Jacoby, Cyrus Oguna, Darren Olivier et Paul Williams ont généreusement consacré du temps à la lecture de l'intégralité du manuscrit. Ils ont émis des critiques importantes, dont je me suis efforcé de tenir compte.

Le rapport a été produit grâce aux compétences de nombreuses personnes. Amelia Feuka et Michael Keller ont été des assistants de recherche précieux. Amelia, avec l'aide d'Élodie Hainard, a effectué une vérification rigoureuse et inflexible des faits évoqués. Alex Potter a révisé le texte avec son talent habituel. Les remarquables info-

graphies insérées dans le rapport ont vu le jour grâce à la créativité d’Emilia Dungal et de Rebecca Bradshaw, et grâce à la sensibilité artistique de Daly Design. Stephanie Huitson a mis son œil aiguisé au service de la relecture du texte. Nous devons la composition conviviale du document final à l’expertise de Rick Jones, avec qui le Small Arms Survey collabore depuis longtemps. Olivia Denonville a, comme toujours, mené promptement et efficacement l’ensemble du processus de production. Elle a également émis des propositions constructives sur la présentation de l’annexe.

Je tiens également à souligner l’importance et la variété des contributions apportées par Jeff Brehm, Emile LeBrun, Mihaela Racovita et Matt Schroeder. Emile et Matt ont été impliqués à toutes les étapes du cycle de production du rapport et ont joué un rôle essentiel dans la finalisation des grandes lignes du rapport et le perfectionnement des concepts clés. Mihaela Racovita m’a aidé à mener les recherches et à co-écrire des études antérieures sur les pertes d’armes et de munitions au cours des opérations de paix. Elle a fort justement remis en cause certaines hypothèses et soulevé des questions importantes auxquelles ce rapport tente d’apporter des réponses. Jeff a contribué à l’élaboration du PODS du Small Arms Survey, sur lequel la plus grande partie de ce rapport est fondée. Il a également apporté sa contribution aux recherches menées sur les acteurs engagés dans des opérations de paix et à la prise en charge des stagiaires. Ce rapport n’aurait pas été de la même qualité sans leur intervention.

Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude envers les gouvernements qui ont soutenu les recherches qui sous-tendent ce rapport. Je me suis appuyé sur des études antérieures menées avec le soutien du Danemark, de la Norvège et des États-Unis, et le généreux financement accordé par le Canada au projet POPPE a permis d’établir la base et le cadre qui ont sous-tendu tout ce travail. Je remercie tout particulièrement la Suède, et notamment Mans Lundberg et Robert Lejon qui ont su voir l’importance du PODS, de la méthodologie qui sous-tend cette base de données et de l’élaboration d’une analyse distincte centrée sur les pertes d’armes et de munitions au cours des opérations de paix menées par des organisations autres que les Nations unies. Je remercie enfin le Canada d’avoir autorisé le projet POPPE à couvrir la plupart des frais de publication des versions anglaise, française et espagnole de ce rapport.

# Synthèse

Les succès et les failles des opérations de maintien de la paix que mènent les Nations unies depuis 70 ans – ainsi que les difficultés toujours plus nombreuses auxquelles elles se heurtent – ont toujours été sous le feu des projecteurs. Dans ce rapport, nous nous proposons d'examiner les opérations menées par d'autres organisations, lesquelles sont incontestablement l'objet d'une moindre attention. Les difficultés que celles-ci rencontrent pour assurer la sécurité du matériel appartenant aux contingents (COE) et du matériel légal récupéré sont en effet mal connues. Ce rapport montre que les acteurs non onusiens se heurtent à des obstacles tout aussi importants, voire plus, que ceux auxquels l'institution mondiale est confrontée.

Les informations relatives aux détournements d'armes et de munitions survenus au cours des opérations de paix menées par ces organisations sont imparfaites. Il est donc particulièrement difficile de mesurer l'ampleur et la portée de ce phénomène. Les opérations de paix non onusiennes ont perdu du matériel à la suite d'attaques sur des sites fixes, de patrouilles et de convois (organisés notamment pour déployer le personnel, assurer leur réapprovisionnement ou transférer le matériel récupéré). Certaines ont été contraintes d'abandonner du COE à la suite de blocus ou d'attaques imminentes. On sait également que des résidences abritant des soldats de la paix ont été cambriolées et que les auteurs de ces vols se sont emparés d'armes à diverses occasions. En outre, il est arrivé que du matériel soit volé alors même qu'il était en cours d'acheminement, ou encore qu'il soit perdu par des unités en situation périlleuse ou à la suite de décisions difficiles prises dans le feu de l'action. Enfin, certains détournements – de COE ou de matériel récupéré – sont le résultat d'actes de corruption ou d'indiscipline. Ces dernières pertes sont les plus délicates à documenter.

Néanmoins, il semble établi que des quantités non négligeables de matériel légal ont été perdues dans ces diverses circonstances. Selon le Small Arms Survey, au moins sept organisations non onusiennes ont perdu des armes et des munitions au cours de leurs opérations de paix. Des groupes armés comme Al-Shabaab, Boko Haram, les talibans et différents groupes affiliés à Al-Qaïda se sont emparés de ce matériel, et notamment de véhicules blindés. Si nous disposions d'informations plus complètes et de meilleure qualité, nous pourrions sans doute allonger la liste des auteurs des attaques et celle des organisations ou missions victimes.

Certaines des organisations étudiées ont pris des mesures visant à limiter les pertes de matériel ; la plupart n'en disposent pas. Mais nombre des cadres de contrôle – même s'ils sont juridiquement contraignants – sont inopérants. Fait encourageant, plusieurs organisations ont récemment pris des mesures pour combler ces lacunes, ou exprimé leur intention de la faire. Pour respecter les engagements pris et atteindre leurs objectifs à long terme, les acteurs concernés devront mobiliser des ressources considérables et déployer des efforts concertés et de longue haleine, mais il est possible de progresser par paliers dans un délai plus court.

## Principales conclusions

- À ce jour, plus de 25 organisations non onusiennes ont déployé plus de 100 opérations de paix. En décembre 2018, 13 de ces organisations géraient, sur le terrain, plus de 50 000 soldats et policiers actifs dans le cadre de plus de 25 missions.
- Les soldats de la paix des missions non onusiennes ont perdu du matériel létal dans différentes circonstances, et notamment à la suite d'attaques sur des sites fixes, mais aussi au cours de patrouilles et d'opérations de déploiement, de redéploiement, de retrait et d'activités d'approvisionnement ou de réapprovisionnement – mais aussi en conséquence de cambriolages ou d'actes de corruption.
- Au cours de seulement cinq attaques sur des sites fixes d'opérations de paix non onusiennes, les soldats de la paix ont perdu, selon le Small Arms Survey, plus de 1 000 armes légères et de petit calibre et un million de munitions. Le Small Arms Survey a connaissance d'au moins 10 attaques au cours desquelles des bases d'infanterie ont été envahies.
- Les soldats de la paix ont également perdu des véhicules blindés et des systèmes classiques d'artillerie au cours de ces attaques. Au moins en une occasion, les auteurs de l'attaque se sont emparés d'une arme légère guidée.
- Certaines politiques officielles ont encouragé les détournements de matériel létal – qu'il relève du COE ou des armes et munitions récupérées –, sous une forme licite ou illicite.
- Les mesures prises pour gérer le matériel létal au cours des opérations de paix non onusiennes sont très variables. Quand elles existent, elles ne sont que rarement soumises à un mécanisme de supervision.
- Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, plusieurs organisations ont lancé un processus de création et de mise en application de mesures de contrôle des armes et des munitions au cours des opérations de paix. Ces initiatives – dont certaines sont juridiquement contraignantes – en sont aux premières étapes de leur développement.





Les attaques menées contre les soldats de la paix ne font pas que des morts (et des blessés) ; leurs auteurs s'emparent d'une partie du COE, dont des armes et des munitions. »

## Introduction

---

**D**epuis 1948, plus de 1 000 soldats de la paix des Nations unies ont perdu la vie à la suite d'actes malveillants (UNOCC, 2018). Dans un rapport passionnant soumis aux Nations unies par trois co-auteurs et publié en décembre 2017, le lieutenant général à la retraite Carlos Alberto dos Santos Cruz – qui a commandé des missions de maintien de la paix en Haïti et en République démocratique du Congo (RDC) – a affirmé que les attaques que subissent les soldats de la paix vont probablement aller en s'intensifiant (dos Santos Cruz, Phillips, et Cusimano, 2017). Si une étude avait été menée sur le vécu du personnel des opérations de paix non onusiennes, les résultats et les tendances mises en lumière auraient vraisemblablement été les mêmes<sup>1</sup>.

Les attaques menées contre les soldats de la paix ne font pas que des morts (et des blessés) ; leurs auteurs s'emparent d'une partie du COE, dont des armes et des munitions. Le Small Arms Survey a montré que les détournements de matériel légal n'étaient pas négligeables. Ces armes sont utilisées pour agresser tant les soldats de la paix que la population civile. Ces pertes nuisent aussi à la réputation et à l'efficacité des missions ; ces conséquences sont difficiles à évaluer, mais tout aussi importantes.

Ce rapport comporte quatre sections et une annexe. La première section porte sur la définition des termes clés. La deuxième recense les nombreux acteurs non onusiens qui mènent des opérations de paix. La troisième traite des modalités de détournement du COE et des difficultés que rencontrent les opérations de paix en matière de GAM, et notamment de gestion des armes et munitions récupérées. La quatrième section porte sur les mesures de contrôle – dont les directives volontaires, les procédures opérationnelles normalisées (PON) et les engagements contraignants – mises en place pour prévenir les pertes de COE et de matériel récupéré. Elle met particulièrement en lumière les procédures mises en place par les organisations, ou celles qui sont en cours d'élaboration. L'annexe du rapport recense les opérations de paix non onusiennes – et les pays contributeurs de troupes ou de policiers associés – qui ont été menées par 27 organisations. Elle a été conçue comme un outil de référence en la matière, notamment pour les recherches ultérieures.

Ce rapport vise à déclencher des discussions éclairées sur les changements qu'il serait utile d'apporter aux opérations de paix actuelles, et à contribuer à l'élaboration et à l'adoption de bonnes pratiques. ●





Le terme « perte »... ne signifie pas, dans ce contexte, que les forces armées impliquées se sont livrées à des activités illicites ou qu'elles ont manqué à leurs obligations professionnelles. »

## Définitions

---

Les opérations de paix diffèrent les unes des autres. Certaines d'entre elles sont menées par une poignée d'observateurs non armés dotés d'un mandat limité (par exemple, la surveillance d'une élection). D'autres sont de grandes opérations multidimensionnelles qui disposent de bataillons d'infanterie et accomplissent des tâches ambitieuses (par exemple, contribuer à la mise en œuvre d'un accord de paix). Certaines ne durent que quelques semaines, alors que d'autres se prolongent sur plusieurs années. Ces opérations s'appuient sur du personnel civil, policier ou militaire, ou encore sur une combinaison des trois.

La notion d'« opération de paix » ne fait pas consensus<sup>2</sup>. Ce rapport traite principalement des missions dotées de personnel en uniforme, dans la mesure où les missions exclusivement civiles sont (pour la plupart)<sup>3</sup> non armées et qu'elles n'ont pas pour fonction de récupérer ou de conserver du matériel létal. Le terme « opération de paix » est donc utilisé ici pour désigner des missions de différentes natures qui relèvent du maintien de la paix, du soutien à la paix ou de la stabilisation<sup>4</sup>. En outre, le terme lui-même est source de désaccords considérables. Il convient donc de noter qu'il est employé ici sans parti pris ni préjugés. La définition qu'en donne le Small Arms Survey est détaillée dans l'encadré 1.

De même, il n'existe pas de définition universellement admise des termes « armes de petit calibre » et « armes légères ». Le Small Arms Survey a adopté l'approche du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations unies de 1997 (AGNU, 1997), laquelle distingue les armes légères et de petit calibre des systèmes d'armes classiques en fonction de leur portabilité. Les premières peuvent être transportées par une seule personne, une petite équipe, un animal de trait ou un véhicule léger, et elles peuvent être manipulées par une seule personne ou par une petite équipe<sup>5</sup> (voir l'encadré 1).

L'encadré 1 contient également la définition des termes « organisation » et « perte », lesquelles sont tout aussi importantes, mais moins controversées (voir l'encadré 1). Il convient de souligner qu'une organisation, telle que définie dans le cadre de ce rapport, ne dispose pas nécessairement d'un secrétariat permanent (bien que ce soit le cas pour la plupart d'entre elles). Elle doit, en revanche, compter des membres actifs qui la distinguent d'un regroupement de pays au sein d'une coalition *ad hoc*. Pour les besoins de cette étude, le Small Arms Survey considère que deux regroupements de pays initialement considérés comme des coalitions *ad hoc* sont en fait des « organisations » : la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée (NNSC) et la Force multinationale mixte de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram (FMM). Cette décision repose sur le fait que la NNSC et la FMM opèrent toutes les deux depuis plus de 25 ans<sup>6</sup>. Le terme « perte » est particulièrement délicat à employer dans certains cercles – notamment militaires. Le Small Arms Survey utilise ce terme quand la possession d'une arme légère passe d'un utilisateur autorisé à un utilisateur non autorisé. Il ne signifie pas, dans ce contexte, que

les forces armées impliquées se sont livrées à des activités illicites ou qu'elles ont manqué à leurs obligations professionnelles. Dans ce rapport, les termes « détournement » et « perte » sont interchangeables. ●

## Encadré 1 Définitions

Dans ce rapport, le terme **opération de paix**<sup>7</sup> est utilisé pour désigner une mission dans le cadre de laquelle des policiers ou des militaires sont déployés à l'étranger<sup>8</sup>, et qui :

- bénéficie d'un soutien international de grande ampleur – et notamment de celui d'une organisation régionale ou internationale ;
- œuvre à la réduction de la violence armée (par exemple, en mettant en œuvre un accord de paix, en garantissant le respect d'un embargo sur les armes, en combattant des groupes armés ou en veillant à la professionnalisation des forces de sécurité étatiques)<sup>9</sup> ;
- a pour objectif de préserver des frontières ou des gouvernements qui jouissent d'une reconnaissance internationale – ou de soutenir l'application d'un accord de paix qui vise à modifier ce *statu quo* ; et
- ne relève pas d'un accord militaire bilatéral<sup>10</sup>.

La catégorie des **armes de petit calibre** comprend les revolvers, les pistolets à chargeement automatique, les fusils, les carabines, les pistolets mitrailleurs et les mitrailleuses légères. Celle des **armes légères** comprend les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades portatifs amovibles ou montés, les canons antiaériens portatifs, les canons antichars portatifs, les fusils sans recul, les lance-missiles et les lance-roquettes antichars portatifs, les lance-missiles antiaériens portatifs, et les mortiers d'un calibre inférieur à 120 millimètres. Le terme armes légères se réfère aux modèles civils et militaires. Dans ce rapport, le terme « armes légères » peut être utilisé dans son sens générique et faire référence aux armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à leurs munitions et accessoires. Le terme « armes de petit calibre », en revanche, ne désigne que les armes décrites ci-dessus.

Dans le cadre de cette étude, le terme **organisation** désigne un ensemble de gouvernements qui s'unissent formellement pour porter un objectif commun de nature économique, politique ou sécuritaire, dans une zone géographique qui n'est pas nécessairement définie. Les membres de cette entité doivent apporter régulièrement leur contribution à ses dépenses de fonctionnement et à la réalisation de son mandat. En revanche, le terme organisation ne suppose pas l'existence d'un secrétariat permanent.

Une **perte** ou un **détournement** (les deux termes sont ici interchangeables) désigne un changement non autorisé dans la possession ou l'utilisation finale d'armes, de munitions, de pièces ou d'explosifs légalement détenus ou transférés.





Certaines organisations...  
ont été dotées d'un mandat principalement axé sur des problématiques relevant du développement et de l'économie ; elles n'exercent qu'une surveillance limitée sur le matériel récupéré par les missions qu'elles mènent. »

## Les acteurs

---

Outre les Nations unies, plus de 27 organisations ont, jusqu'à présent, déployé plus de 100 opérations de paix (voir tableau 1)<sup>11</sup>. Quatre d'entre elles – l'Union africaine (UA), la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne (UE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – sont bien connues, et leurs missions le sont également. Les 23 autres organisations étudiées sont sans doute moins immédiatement identifiables, et cinq d'entre elles n'existent plus<sup>12</sup>. Les 18 organisations restantes ont déployé plus de 40 opérations de paix<sup>13</sup>. En somme, 17 organisations ont mené des opérations de paix avec des effectifs de plus de 1 000 militaires ou policiers armés ; et dix d'entre elles ont déployé sur le terrain plus de 10 000 soldats de la paix armés<sup>14</sup>. En décembre 2018, 13 organisations non onusiennes menaient 28 opérations de paix servies par plus de 50 000 militaires et policiers (voir l'annexe)<sup>15</sup>. Dans ce rapport, le Small Arms Survey ne classe pas l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD) parmi les missions non onusiennes. Les soldats de la paix qui ont pris part à cette opération ne sont pas comptabilisés, mais la section consacrée aux « enjeux » évoque un certain nombre de pertes subies par cette mission. Certaines de ces organisations ont été dotées d'un mandat principalement axé sur des problématiques relevant du développement et de l'économie ; elles n'exercent qu'une surveillance limitée sur le matériel récupéré par les missions qu'elles mènent.

Plus de 160 États ont mis des contingents militaires ou policiers à la disposition de ces missions (voir l'annexe). Il semble que les États membres de l'ONU aient détaché plus de personnel en uniforme pour des missions non onusiennes que pour des opérations de maintien de la paix des Nations unies<sup>16</sup>. En outre, neuf acteurs non étatiques et États non membres de l'ONU ont pris part à ces opérations<sup>17</sup>.

De nombreux États prennent part à des opérations de paix autorisées par des organisations dont ils ne sont pas membres. On peut notamment évoquer l'implication de la Tanzanie et de l'Ouganda dans la première Mission de la CEDEAO au Liberia, celle du Bénin dans la Force multinationale mixte (FMM) de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) qui lutte contre Boko Haram, et enfin celle de la France dans la mission du Commonwealth en Afrique du Sud. L'UE et l'OTAN ont mené des missions servies par des contingents militaires ou policiers de plus de 30 États non membres (Berman et Brehm, 2018)<sup>18</sup>. Il arrive également que, pour mener des opérations de paix, des États forgent des alliances, indépendantes de toute organisation existante, que l'on appelle souvent des « coalitions *ad hoc* (de pays volontaires) ». Ce rapport n'a pas vocation à en rendre compte exhaustivement, mais le tableau 2 donne un aperçu de l'envergure et de la durée des missions menées par ces coalitions, mais aussi des régions et situations conflictuelles complexes dans le cadre desquelles elles ont opéré<sup>19</sup>. ●

**Tableau 1** Les opérations de paix menées par des organisations non onusiennes\*

Organisation	Opérations de paix déployées (au 31 décembre 2018)				Notes
	Nb	1 <sup>re</sup> (année)	Effectif maximal	Du personnel armé ?	
ANAD	1	1986	15	Non	L'ANAD a cessé ses activités en 2001. Elle a mené une seule opération de paix portée par une petite force d'observateurs non armés qui a œuvré sur une courte durée.
CBLT	2	1998	10 000	Oui	La première FMM de la CBLT – le long de la frontière entre le Tchad et le Niger – était de plus petite envergure que la seconde, déployée dans le nord-est du Nigeria.
CCG	3	1990	30 000	Oui	La plus petite des trois missions PSF était dotée d'un effectif de 5 000 soldats. Parmi les États membres, seul le Koweït n'a pas fourni de troupes.
CDAA	4	1998	18 000	Oui	Les processus de décision et de supervision des deux premières missions de la CDAA – lancées en 1998 – laissaient à désirer.
CEDEAO	8	1990	16 000	Oui	LA CEDEAO travaille actuellement à l'application de sa Convention sur les armes légères à la gestion du COE de ses États membres au cours des opérations de paix.
CEEAC	1	2008	2 000	Oui	LA CEEAC travaille actuellement à l'application de sa Convention sur les armes légères à la gestion du COE au cours des opérations de paix.
CEI	4	1992	32 000	Oui	Les États non membres que sont l'Ossétie du Nord, l'Ossétie du Sud et la Transnistrie ont pris part aux missions de la CEI.
CEMAC	1	2003	500	Oui	La CEMAC a repris le contrôle de la Mission de la CEN-SAD en RCA, avant de le céder à la CEEAC.

Organisation	Opérations de paix déployées (au 31 décembre 2018)				Notes
	Nb	1 <sup>re</sup> (année)	Effectif maximal	Du personnel armé ?	
CEN-SAD	1	2001	300	Oui	La CEN-SAD a, par la suite, autorisé une seconde opération de paix qui visait à régler le conflit au Darfour, mais elle n'a jamais été déployée.
Commonwealth	3	1979	1300	Oui	La plus longue mission du Commonwealth – la troisième – a été déployée entre 1998 et 2000.
CSCE	1	1992	10	Non	La CSCE – qui a cessé ses activités en 1994 – a déployé un petit groupe d'observateurs militaires non armés au cours de son unique mission en Géorgie.
FIP	1	2003	2000	Oui	Deux États non membres – les îles Cook et Niue – ont pris part à la mission RAMSI du FIP, laquelle s'est terminée en juin 2017.
FLS	1	1986	30 000	Oui	Les FLS – qui ont cessé leurs activités en 1994 – ont apporté leur aide aux pays contributeurs de troupes qui ont soutenu le gouvernement mozambicain dans sa lutte contre la RENAMO.
FMO	1	1981	2700	Oui	Le camp nord de la FMO a été attaqué en septembre 2012. Les assaillants ont fait irruption dans le périmètre sécurisé du camp, mais la FMO affirme n'avoir subi aucune perte de matériel létal
G5S	1	2017	5000	Oui	En 2017, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 2359, qui accueillait favorablement le déploiement de cette force.
ICGLR	2	2008	30	Non	Le MVCE est composé d'officiers des armées des 12 États membres de la CIRGL et de l'Afrique du Sud.
IGAD	3	2003	200	Non	L'IGAD a autorisé une quatrième mission en Somalie (l'IGASOM), mais celle-ci n'a jamais été déployée. Si elle l'avait été, son personnel aurait été armé.



Organisation	Opérations de paix déployées (au 31 décembre 2018)				Notes
	Nb	1 <sup>re</sup> (année)	Effectif maximal	Du personnel armé ?	
LEA	4	1961	30 000	Oui	Depuis 35 ans, la LEA n'a déployé qu'une opération de paix. Celle-ci n'a duré qu'un mois et son personnel n'était pas armé.
NNSC	1	1953	750	Oui	Sur les quatre États participants originels, seuls deux – la Suède et la Suisse – mettent encore à disposition du personnel en uniforme (cinq chacun).
OEA	7	1969	14 000	Oui	L'OEA a autorisé sa dernière opération de paix il y a plus de 40 ans. La plupart de ses missions étaient de petite envergure et dotées de personnel non armé.
OECD	1	1983	400	Oui	La seule mission de l'OECD disposait de personnel en uniforme mis à disposition par trois États non membres de l'organisation : la Barbade, les États-Unis et la Jamaïque.
OSCE	4	2001	n/a	Non	On sait que seulement quatre missions de l'OSCE ont disposé de personnel en uniforme, mais il n'a pas été possible de déterminer leurs effectifs exacts.
OTAN	15	1992	130 000	Oui	Outre les 29 États alliés de l'OTAN, 26 autres États ont mis des contingents militaires ou policiers à la disposition des 15 opérations de paix de l'organisation.
OUA	11	1980	3 500	Oui	L'OUA a cessé ses activités en 2002, au moment où l'UA lui a succédé. La plupart de ses missions étaient de petite envergure et dotées de personnel non armé.
UA	10	2002	22 000	Oui	Ces chiffres ne comprennent ni la Mission conjointe UA-ONU au Darfour (MINUAD), ni les missions autorisées mais pas dirigées par l'UA.

Organisation	Opérations de paix déployées (au 31 décembre 2018)				Notes
	Nb	1 <sup>re</sup> (année)	Effectif maximal	Du personnel armé ?	
UE	27	2003	7 000	Oui	Outre les 28 États membres de l'UE, 17 autres États ont mis des contingents militaires ou policiers à la disposition des 27 opérations de paix de l'organisation.
UEO	4	1987	n/a	Oui	L'UEO n'existe plus depuis 2001. Les deux missions de déminage de l'organisation ne sont pas considérées comme des « opérations de paix ».

Notes :

\* Pour les noms complets des organisations, opérations de paix et pays, voir la liste des acronymes.

En-têtes :

« Nb » = nombre de missions déployées.

« 1<sup>re</sup> (année) » = année au cours de laquelle la première mission de l'organisation a été autorisée ou déployée.

« Effectif maximal » = nombre approximatif de personnes en uniforme déployées au cours de la ou des plus grandes opérations de l'organisation.

« Du personnel armé ? » = « oui » si une mission au moins disposait de personnel armé, « non » si le personnel n'était pas armé.

Source : Berman et Brehm (2018)

**Tableau 2** Quelques opérations de paix menées en dehors du cadre de l'ONU ou de toute autre organisation\*

Nom de la mission	Zone(s) d'opération	Années d'opération	Effectifs <sup>a</sup> /armés ?	Pays contributeurs de troupes ou de policiers
Opération Turquoise	Rwanda	1994	3 000 armés	<b>8</b> Égypte, France, Guinée-Bissau, Mauritanie, Niger, République du Congo, Sénégal, Tchad
Mission d'observation militaire Équateur – Pérou (MOMEP)	Équateur–Pérou	1995-1997	100 armés	<b>4</b> Argentine, Brésil, Chili, États-Unis
Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB)	RCA	1997-1998	800 armés	<b>6</b> Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal, Tchad, Togo
Force internationale au Timor oriental (INTERFET)	Indonésie [Timor oriental]	1999-2000	Plus de 12 000 armés	<b>22</b> Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Corée du Sud, Danemark, Égypte, États-Unis, Fidji, France, Irlande, Italie, Jordanie, Kenya, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Thaïlande
Commission militaire mixte (CMM)	Soudan [monts Noubaj]	2002-2005	20 non armés	<b>11<sup>b</sup></b> Afrique du Sud, Danemark, États-Unis, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suisse
Équipe internationale de surveillance (IMT)	Philippines [Mindanao]	2004 à ce jour	60 armés	<b>4<sup>c</sup></b> Brunei, Indonésie, Libye, Malaisie
Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (RCI-LRA)	Zones frontalières de la RCA, de la RDC et du Soudan du Sud	2011 à ce jour	3 400 armés	<b>4<sup>d</sup></b> Ouganda, RCA, RDC, Soudan du Sud

Notes :

\* Pour les noms complets des organisations, opérations de paix et pays, voir la liste des acronymes.

<sup>a</sup> Effectif = nombre approximatif de personnes en uniforme déployées au plus fort de la mission

<sup>b</sup> L'Armée populaire de libération du Soudan a aussi fourni des observateurs en uniforme à cette mission.

<sup>c</sup> L'UE, le Japon et la Norvège ont fourni des experts en civil à cette équipe.

<sup>d</sup> Les États-Unis ont soutenu la RCI-LRA en leur fournissant des conseillers militaires.

Sources : Berman et Sams (2000, p. 228, 411) ; Higgins (1997, p. 2, 44-45) ; Ibscher et Szili (n.d., p. 76, 90-94) ; IMT (2011) ; Larose-Edwards (1994, p. 8-9) ; Nautilus Institute (n.d.) ; Ryan (2000, p. 127-129) ; Souverijn-Eisenberg (2005, p. 4) ; CSNU (1997, par. 17) ; Unson (2008 ; 2017) ; WPF (2017, p. 4)





Les opérations de paix peuvent perdre du matériel à la suite d'attaques sur des sites fixes, mais aussi au cours de patrouilles et d'opérations de (re)déploiement, retrait ou (ré)approvisionnement... Selon le Small Arms Survey, au moins sept organisations non onusiennes ont subi des pertes au cours de leurs missions. »

## Les enjeux

---

O n ne dispose que d'informations incomplètes sur les détournements d'armes et de munitions survenus au cours des opérations de paix non onusiennes. Il est donc particulièrement difficile de mesurer l'ampleur et la portée de ce phénomène. Les opérations de paix ont perdu du matériel à la suite d'attaques sur des sites fixes, de patrouilles, de déploiements, de redéploiements et de retraits, mais aussi au cours d'activités d'approvisionnement ou de réapprovisionnement (qui n'impliquaient pas nécessairement des soldats de la paix)<sup>20</sup>. Certaines ont été contraintes d'abandonner du COE parce que des unités ont été assiégées ou ont dû fuir une attaque imminente. On sait également que des résidences abritant des soldats de la paix ont été cambriolées et que les auteurs de ces vols se sont emparés d'armes à diverses occasions. En outre, il est arrivé que du matériel soit volé alors même qu'il était en cours d'acheminement, ou encore qu'il soit perdu par des unités en situation périlleuse ou à la suite de décisions difficiles prises dans le feu de l'action. Enfin, certains détournements – de COE ou de matériel récupéré – ont résulté d'actes de corruption ou d'indiscipline. Ces dernières pertes sont les plus délicates à documenter.

Néanmoins, il semble établi que des centaines d'armes légères, des milliers d'armes de petit calibre et des millions de munitions ont été perdues dans ces diverses circonstances. Cette estimation reste valable que l'on comptabilise ou non les pertes en matériel subies par l'opération conjointe de l'UA et de l'ONU en Somalie. Selon le Small Arms Survey, au moins sept organisations non onusiennes ont perdu des armes



Dans ce plan fixe extrait d'une vidéo diffusée sur YouTube, des membres des communautés locales escaladent un poste de garde situé dans le camp nord de la FMO après avoir ouvert une brèche dans la clôture qui sécurisait le périmètre, septembre 2012. Source : Alfareh Alshares/YouTube

et des munitions au cours de leurs opérations de paix (voir infographie 1). Si nous disposons d'informations plus complètes et de meilleure qualité, nous pourrions sans doute ajouter au moins deux autres organisations à la liste (voir l'encadré 2). On sait également qu'au moins deux missions *ad hoc* ont, elles aussi, perdu des armes et des munitions.

La suite de ce rapport illustre les différents types de détournements de matériel subis par les opérations de paix<sup>21</sup>.

## **Encadré 2** D'autres organisations non onusiennes ont probablement subi des pertes de matériel létal au cours de leurs opérations de paix

Le Small Arms Survey est parvenu à documenter des pertes d'armes et de munitions subies par sept organisations non onusiennes au cours de leurs opérations de paix : l'UA, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la CE-DEAO, l'UE, la CBLT, l'OTAN et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) (Small Arms Survey, n.d.). Mais il conviendrait d'ajouter les États de la ligne de front (FLS) et la FMO à cette liste.

Au cours de l'opération des FLS au Mozambique, les pays contributeurs de troupes (PCT) ont perdu des dizaines, si ce n'est des centaines, de vies humaines. De nombreux Zimbabwéens considèrent l'engagement de leur pays au Mozambique (1986-1992) comme leur « Vietnam » (Vines, 1991, p. 62). (Les États-Unis ont perdu plus de 50 000 soldats au Vietnam, ainsi qu'une grande quantité de matériel.) Au cours de l'opération des FLS, le déploiement zimbabwéen au Mozambique a été le plus important et le plus long parmi ceux des trois pays qui ont pris part à la lutte contre la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO). Mais le Small Arms Survey n'a pas été en mesure de prouver que la RENAMO s'était emparée d'armes et de munitions des forces mozambicaines ou de contingents des autres PCT qui ont, eux aussi, eu à déplorer des pertes en vies humaines.

La FMO a subi une attaque en septembre 2012. Les médias ont rapporté le fait que les assaillants avaient franchi le mur extérieur de camp nord de la mission (ce dont la vidéo évoquée ci-après semble attester) et qu'ils se sont emparés de munitions (Khoury *et al.*, 2012 ; Roggio, 2012 ; Lazareva, 2013). Mais, selon un responsable de la FMO, cet événement n'aurait donné lieu à aucune perte de matériel létal<sup>22</sup>. Il est possible que ce constat soit le résultat d'un processus inadéquat d'établissement des rapports. Néanmoins, le Small Arms Survey n'a pas classé cet événement dans la catégorie des « incidents notables », par respect pour l'opinion exprimée par la FMO et parce que les sources disponibles n'apportent pas de précisions suffisantes sur les quantités et la nature du matériel dérobé. Selon un témoin oculaire, des munitions ont effectivement été volées, mais cette personne n'a pas été en mesure de corroborer les comptes rendus des médias<sup>23</sup>.

Le Small Arms Survey pense que d'autres organisations ont perdu du matériel létal au cours des opérations de paix qu'elles ont menées.

## Les pertes de matériel dues à des attaques

### Les attaques contre des sites fixes

Les sites fixes des missions non onusiennes ont subi de nombreuses attaques. Le Small Arms Survey a répertorié, dans les zones d'opération de trois différentes missions, au moins dix attaques au cours desquelles une base a été envahie et les magasins de stockage pillés. Mais ce chiffre ne rend certainement pas compte de l'ampleur et de la portée réelles de ce problème<sup>24</sup>. Au cours de la Mission de l'UA au Soudan II-Enhanced (MUAS II-E), un site militaire a été pillé en septembre 2007 (Berman et Racovita, 2015, p. 72). Des assaillants ont envahi un quartier général de secteur de la FMM en janvier 2015 (BBC, 2015) – et à nouveau en décembre 2018 (Maclean, 2018). D'autres bases d'infanterie de la FMM ont été pillées en juin 2016 (Al Jazeera, 2016), janvier 2018 (Aksar, 2018 ; Maina, 2018), juillet 2018 (Idris, Leo, et Matazu, 2018 ; News24, 2018) et novembre 2018 (Burke, 2018). Deux bases avancées de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) ont été envahies en juin 2015 et janvier 2016 (Berman, Racovita et Schroeder, 2017, p. 37). En janvier 2017, une base d'infanterie d'un PCT de l'AMISOM – qui, apparemment, ne faisait pas formellement partie de l'opération de paix – a été envahie en Somalie (BBC, 2017 ; Waddington, 2017)<sup>25</sup>. Ce dernier événement est pris en considération dans ce rapport, car les troupes ont été déployées pour soutenir l'AMISOM et les insurgés se sont emparés de matériel.

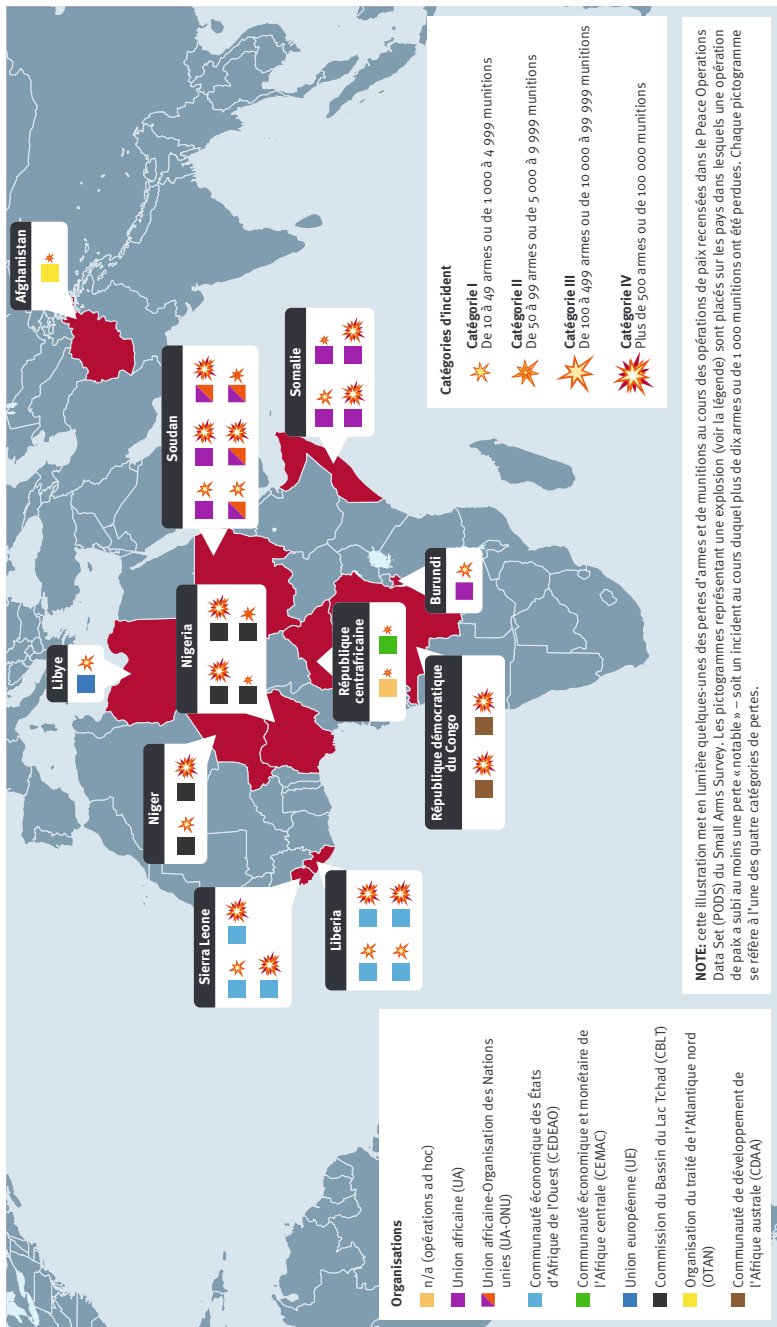
Ces attaques ont donné lieu à d'importantes pertes de matériel. Pour seulement cinq des dix attaques mentionnées ci-dessus, le Small Arms Survey estime que les assaillants – dont Al-Shabaab et Boko Haram – ont dérobé plus de 1 000 armes légères et de petit calibre et plus d'un million de munitions (Small Arms Survey, n.d.). Il n'a pas été possible de déterminer les effectifs de certaines des bases attaquées, mais on sait que la plupart d'entre elles disposaient de compagnies d'infanterie. Les deux quartiers généraux de secteur abritaient probablement de nombreuses unités de soutien et magasins de stockage. L'un de ces incidents aurait impliqué un bataillon d'infanterie (composé de trois ou quatre compagnies). Parmi les armes volées figuraient des roquettes antichars, des mortiers de tailles diverses et des mitrailleuses lourdes (Berman, Racovita et Schroeder, 2017, p. 30, 37, 62 ; BBC, 2015). Au cours de ces attaques, les assaillants se sont aussi emparés de véhicules blindés<sup>26</sup>, des chars de combat principaux et des systèmes d'artillerie.

### Les attaques contre des patrouilles

Les patrouilles sont prises d'assaut beaucoup plus fréquemment que les sites fixes. Mais ces incidents sont plus difficiles à répertorier dans la mesure où les médias n'en rendent pas compte avec la même précision. Ces attaques se produisent généralement dans des zones reculées qui ne sont pas couvertes par les journalis-



## Infographie 1 Quelques pertes notables d'armes et de munitions survenues au cours d'opérations de paix non exclusivement onusiennes, 1990-2018





Un char portant l'emblème de Boko Haram à Yola, dans l'État d'Adamawa, après que la ville a été reprise par l'armée nigériane, mai 2015. Source : Mohammed Elshamy/Anadolu Agency/AFP Photo

tes. De plus, elles n'attirent pas l'attention des médias dans la mesure où elles ne font que peu de morts, et les pays contributeurs de troupes et de policiers n'ont pas vraiment intérêt à diffuser des informations relatives à ces incidents. Pendant les années 1990, les patrouilles des missions de la CEDEAO au Liberia et en Sierra Leone ont subi de nombreuses attaques (comme leurs convois et leurs sites fixes) à l'occasion desquelles les soldats de la paix ont perdu des armes et des munitions<sup>27</sup>. Hors du continent africain, plus précisément en Afghanistan, une patrouille de l'OTAN menée par des soldats d'un PCT de la Force d'assistance internationale à la sécurité (ISAF) a subi une attaque en août 2008. Dix soldats de l'ISAF ont péri à cette occasion (Smith, 2018). Le Small Arms Survey estime que les talibans se sont emparés d'au moins 10 armes, puisque le PCT n'a retrouvé ses soldats que le lendemain (Smith, 2018).

## Les attaques contre des convois ou des troupes en mouvement

Certaines opérations de paix ont également perdu du matériel à la suite d'attaques menées alors qu'elles opéraient un déploiement, un redéploiement ou un retrait de leurs troupes, comme en témoignent les deux incidents suivants. Au mois de mai 1994, deux compagnies de la Mission de la CEDEAO au Liberia ont été prises

d'assaut alors qu'elles se déplaçaient par voie terrestre dans le cadre d'un convoi. Les trois cents soldats ont été désarmés (Howe, 1996, p. 169). Plus récemment, en octobre 2011, Al-Shabaab a lancé une attaque contre des soldats de l'AMISOM qui se redéployaient à proximité de Mogadiscio. Selon le Small Arms Survey, les troupes en question ont été dépossédées de près de 75 armes légères et de petit calibre, et de plus de 10 000 munitions (Small Arms Survey, n.d.)<sup>28</sup>.

Les convois de réapprovisionnement sont eux aussi la cible d'attaques qui occasionnent des pertes de COE létal. Au Soudan, un convoi de la MINUAD qui effectuait le trajet entre El Obeid et Nyala a été attaqué en avril 2008. Les assaillants se sont emparés de quelque douze tonnes de munitions – approximativement 600 000 cartouches – destinées à un bataillon du génie (Berman et Racovita, 2015, p. 76). Les pertes de cette ampleur ne sont pas fréquentes, mais il n'est pas rare que du matériel soit détourné au cours d'opérations de soutien logistique. Par exemple, au début de la Mission de la CEDEAO au Liberia, en 1990, des membres du Front patriotique national indépendant du Liberia du Prince Yormie Johnson se sont emparés d'un camion rempli de munitions appartenant à la Brigade de surveillance du cessez-le-feu (ECOMOG) de la CEDEAO (James, 1992, p. 138).

Il est également arrivé que, à l'occasion d'une attaque, des soldats de la paix perdent des armes et des munitions qu'ils avaient auparavant confisquées à des groupes armés. En septembre 1994, les forces rebelles du Mouvement uni de libération pour la démocratie (ULIMO-I) de Roosevelt Johnson ont attaqué un convoi de l'ECOMOG qui transportait un conteneur rempli d'armes – environ 500 – que la mission de maintien de la paix avait confisquées à des rebelles. Les soldats de la paix qui protégeaient le convoi ont, par la même occasion, perdu leur propre équipement (CSNU, 1994, par. 31).

## Les autres causes de pertes et de détournements

### Les cambriolages et les vols

Les cambriolages et les vols sont eux aussi à l'origine de pertes de matériel létal (et non létal) au cours des opérations de paix. Par exemple, plusieurs rapports ont fait état de cambriolages au domicile de soldats de la paix de la MINUAD. Selon l'ONU, les effets personnels de certains soldats ont parfois été dérobés (des uniformes, de l'argent et du matériel de communication), mais l'organisation ne mentionne pas explicitement les pertes d'armes et de munitions (Berman et Racovita, 2015, annexe B, p. 100-117). On peut raisonnablement penser que des armes à feu ont été volées en certaines occasions, mais le Small Arms Survey n'est pas parvenu à documenter de cas précis. On sait aussi que des équipements ont été perdus au cours de leur transport. Au mois de mars 2014, près de 100 armes de petit calibre et plus de 40 000 munitions destinées à la Mission d'assistance aux frontières de l'UE ont été volées à l'aéroport de Tripoli, en Libye (CSNU, 2015, annexe XX, p. 99).

## Les parachutages

Le Small Arms Survey a connaissance d'au moins un cas de perte de matériel au cours d'une série de parachutages effectuée par une mission de maintien de la paix dont les troupes ne pouvaient être réapprovisionnées par voie terrestre ou maritime. En novembre 1999, un contingent de la force de la CDAA impliquée dans l'opération Sovereign Legitimacy – laquelle soutenait le président de la RDC – a été assiégé dans l'aéroport d'Ikela (à quelque 1 000 kilomètres de Kinshasa) par des opposants hostiles. Selon des rapports datant de cette période, l'unité était composée de 700 à 2 000 soldats (BBC, 1999). Les négociations menées pour permettre aux assiégés de quitter la zone en toute sécurité, par exemple en échange de leurs armes, ont échoué, de même que toutes les tentatives de levée du blocus<sup>29</sup>.

Le contingent de la CDAA s'est trouvé dans une situation périlleuse. Un avion appartenant à un PCT de la CDAA a largué du ravitaillement aux assiégés (IOL, 1999), lesquels contrôlaient un périmètre de moins d'un kilomètre de rayon (Cooper, 2016, p. 56). Le Small Arms Survey estime que, durant les presque trois mois de siège, des quantités importantes de matériel létal et non létal ont été parachutées en dehors de ce périmètre et récupérées par les forces hostiles. Au début du mois de février 2000, les troupes de l'OSLEG et les forces de la RDC ont réussi à lever le siège et à libérer le contingent (CSNU, 2000, par. 30). On ne sait pas si les soldats de ce contingent ont laissé du matériel derrière eux<sup>30</sup> – ce qui aurait constitué un abandon forcé, le sujet de la section suivante.

## Les abandons forcés

Les abandons forcés ont ceci de différent des autres types de pertes qu'ils ne sont pas dus à l'emploi direct ou indirect de la force par des assaillants. En septembre 1992, le Front patriotique national du Liberia de Charles Taylor a capturé 580 soldats de l'ECOMOG. Les soldats de la paix n'ont été autorisés à quitter le territoire contrôlé par le NPFL et à retourner à Monrovia qu'après avoir abandonné leurs armes et leurs véhicules (HRW, 1993). Au mois de juin 1997, en République centrafricaine, des soldats d'un PCT de l'opération de paix *ad hoc* baptisée MISAB (Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui) ont abandonné leur position en laissant du matériel létal derrière eux (Berman, 2008, p. 67). On sait également que les soldats de la Mission de la CEDEAO en Sierra Leone ont décidé, en plusieurs occasions, d'abandonner de grandes quantités d'armes et de munitions quand ils se sont trouvés confrontés à des percées des rebelles et que la seule stratégie envisageable était le repli (Adeshina, 2002, p. 128-134). En décembre 2000, 300 soldats de l'OSLEG auraient quitté la localité de Pweto, dans le sud de la RDC, parce que des combats intenses avaient lieu à proximité. Ils ont passé la frontière avec des milliers de réfugiés. Les opposants au pouvoir ont affirmé que les troupes de l'OSLEG avaient

laissé derrière elles des quantités « considérables » d'armes (ICG, 2000, p. 8). En octobre 2008, en Afghanistan, un PCT de l'ISAF a été contraint d'abandonner des armes à l'occasion d'un assaut (Flade, 2010). Plus récemment, en juillet 2006 et toujours en Afghanistan, un autre contingent de la Mission Resolute Support de l'OTAN – qui a pris la suite de l'ISAF – a reconnu avoir abandonné une partie de son équipement, dont du matériel létal (Buncombe, 2016 ; Starr, 2016).

Quand les détournements de matériel ne sont pas associés à un affrontement ou à des décès, ils sont particulièrement difficiles à documenter. Le système de remboursement des Nations unies encourage les PCT/PCP qui ont subi des pertes à la suite d'un abandon forcé à les signaler en suivant les voies officielles. Selon les données du Small Arms Survey, aucune autre organisation n'a mis en place de système de signalement des pertes assorti d'une contrepartie financière (même si d'autres types d'incitations existent, du moins sur le papier ; voir ci-après). Toutefois, le PCT de l'ISAF victime d'une attaque en 2008 a signalé la perte de deux lance-missiles anti-chars et de deux missiles (Flade, 2010).

## Les transferts licites et illicites autorisés

Il peut aussi arriver que des soldats de la paix donnent volontairement du COE à d'autres parties. Le Small Arms Survey a répertorié de nombreux exemples de transferts à des États ou à des groupes non étatiques effectués dans le cadre d'une politique officielle de l'institution qui a autorisé la mission ou encore de l'un ou de plusieurs PCT. Par exemple, le lieutenant général Arnold Quainoo a reconnu que, au cours de la première Mission de la CEDEAO au Liberia, des unités avaient remis des armes et des munitions au gouvernement du Liberia et à un certain nombre de groupes armés dans le but de s'opposer à la montée en puissance de Charles Taylor et du NPFL (Gbanabome, 1999). Dans ce contexte, certains transferts effectués avant novembre 1992 ne doivent pas être considérés comme illégaux dans la mesure où l'embargo sur les armes imposé à toutes les parties au conflit libérien – à l'exception des forces de maintien de la paix – ne s'appliquait pas encore (CSNU, 1992, par. 8 et 9). Mais, selon le lieutenant général Arnold Quainoo, les transferts de matériel ne se sont pas arrêtés après la promulgation de l'embargo (Gbanabome, 1999)<sup>31</sup>. En outre, il semble que les États qui ont pris part aux missions de la CEDEAO en Sierra Leone et de l'UA en Somalie aient fourni du matériel – le leur ainsi que des armes récupérées – à des milices et à des forces gouvernementales, parfois en violation d'embargos des Nations unies sur les armes, mais toujours conformément à des politiques officielles<sup>32</sup>. Plus récemment, les soldats de la Mission de l'UE en RCA – l'EUFOR RCA – ont mis du matériel anti-émeutes à la disposition de la police nationale<sup>33</sup>.

## la corruption

La corruption au sein des opérations de paix est un sujet délicat. Les pertes d'armes et de munitions qui en découlent sont donc encore plus difficiles à étudier que celles qui résultent d'attaques, de négligences ou d'une mauvaise gestion<sup>34</sup>. Dans le monde entier, la plupart des forces militaires ou policières prennent très au sérieux les pertes d'armes confiées aux hommes et femmes en uniforme – que ces incidents se produisent sur le territoire national ou à l'étranger. Au cours de ses recherches, le Small Arms Survey n'a jamais été mis au courant d'actes relevant de la vente, de l'échange ou de la location d'armes légères et de petit calibre confiées à des soldats de la paix. Il semble que certains d'entre eux aient vendu des armes, mais il ne s'agissait pas nécessairement d'armes mises en circulation par l'État. Par exemple, des soldats de certains PCT de l'AMISOM, de retour d'une mission *ad hoc* en RDC<sup>35</sup>, auraient vendu des armes (et des munitions) de l'autre côté de la frontière, en RCA<sup>36</sup>. En outre, des soldats de la paix – notamment de l'AMISOM<sup>37</sup> – se seraient livrés à des activités de vente de matériel non létal – du carburant ou des rations. Il convient enfin de signaler que les ventes d'armes et de munitions saisies par les soldats de la paix se sont vu accorder moins d'attention.

## La mauvaise gestion du matériel récupéré

Les soldats de la paix récupèrent des quantités considérables d'armes et de munitions en menant à bien leurs activités<sup>38</sup>. Ils procèdent à ces saisies à la suite d'affrontements avec des forces hostiles, dans le cadre d'opérations de bouclage et de perquisition, mais aussi lorsqu'ils trouvent des caches d'armes. Certains achètent aussi des « souvenirs » ou se les procurent d'une autre manière. Occasionnellement, des soldats de la paix se voient confier temporairement du matériel létal dans le cadre de mesures d'atténuation des conflits – par exemple, pour garantir le libre passage des forces de l'un des belligérants.

Parfois, ce matériel récupéré est surveillé de manière appliquée et exhaustive. En Gambie, par exemple, les soldats de paix de la CEDEAO ont récupéré de grandes quantités d'armes de petit calibre dans la résidence et dans le bureau de l'ancien président Jammeh<sup>39</sup>. Ce matériel a apparemment été bien répertorié et bien gardé<sup>40</sup>. On sait également que l'OTAN a répertorié et mis en sécurité les grandes quantités de matériel récupéré au cours de ses missions en Bosnie-Herzégovine (B-H), au Kosovo et en Macédoine. En B-H seulement, la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) aurait récupéré au moins 20 000 armes et plus de 7 millions de munitions, lesquelles ont toutes été détruites (Perry, 2004, p. 6)<sup>41</sup>.

Mais il arrive que la surveillance du matériel récupéré – ou du matériel destiné à être contrôlé – pose problème. Au cours de l'opération Boleas (la première opération de paix de la CDA), les Forces sud-africaines de défense nationale (SANDF) ont saisi de





Des fusils détenus illégalement sont détruits dans le cadre d'une collecte d'armes organisée par la SFOR (OTAN), Banja Luka, avril 2004. Source : Milan Radulovic/AFP Photo

grandes quantités de matériel appartenant aux Forces de défense du Lesotho (LDF) (voir l'encadré 3). Dans un rapport publié près de deux mois après le début de l'opération de paix, le parlement sud-africain a noté que les unités des SANDF étaient arrivées sur place mal préparées et qu'elles n'avaient pris aucune mesure relative à la frénésie de pillage qu'avait connu Maseru (PMG, 1998). Les SANDF ont opéré rapidement et efficacement pour sécuriser la base des LDF à Ratjomose, mais il leur a été plus difficile de prendre le contrôle des installations de Makoanyane (Scherman, 2015, p. 59-74), lesquelles ont été pillées malgré la résistance acharnée des soldats qui y étaient stationnés. Les SANDF ont réussi à sécuriser les grandes quantités de matériel saisies juste après leur déploiement initial. Mais, trois semaines plus tard, des mutins ont affirmé avoir mis la main sur près de 2 000 fusils d'assaut et sur d'autres armes et munitions (M&G, 1998). En 2001, l'Afrique du Sud, en collaboration le Lesotho, a détruit près de 4 000 armes des LDF, mais il s'agissait d'armes jugées obsolètes ou hors d'usage (Meek et Stott, 2003, p. 38-47). Il n'a pas été possible de déterminer le nombre exact d'armes (et de munitions) récupérées parmi celles qui ont été saisies et retirées des stocks des LDF en conséquence directe ou indirecte des activités de l'opération Boleas. Il semble que certaines d'entre elles aient été acheminées vers l'Afrique du Sud et utilisées pour commettre des crimes ou des actes de violence politique un peu avant les élections de 1999 (Buthelezi, 2002, p. 593).

Les organisations – dont les Nations unies – gèrent généralement les armes et les munitions récupérées selon des modalités *ad hoc*. Mais elles vont probablement perdre cette habitude. La section suivante met en lumière les différentes mesures prises pour prévenir les détournements, dont certaines sont en cours d'élaboration. ●



### Encadré 3 Les armes récupérées dans le cadre de l'opération Boleas

En septembre 1998, les soldats botswanais et sud-africains sont entrés sur le territoire du Lesotho dans le cadre d'une opération de maintien de la paix de la CDAA baptisée « opération Boleas ». Quatre mois auparavant, les résultats de l'élection nationale avaient été vivement contestés et accueillis avec un mécontentement considérable et grandissant. Les jeunes officiers de la LDF ont fini par se rebeller. Le Premier ministre a donc demandé aux chefs d'État de la CDAA de l'aider à rétablir l'ordre, et a obtenu leur soutien. Outre le fait que l'on ignore si le processus décisionnel de la CDAA a, ou non, été mené conformément aux règles établies (Berman et Sams, 2000, p. 163-166), il n'a pas été possible de déterminer si l'opération en question avait effectivement été mal préparée – même si les militaires sud-africains ont présentement habituellement l'opération Boleas comme un cas d'école d'opération de paix mal organisée. Les troupes rebelles des LDF – et de nombreux civils – ont d'ailleurs mené un combat acharné contre cette « force d'occupation ». Mais il convient de noter que, au cours de cette mission, les SANDF ont récupéré de très nombreuses armes et munitions appartenant aux LDF. Le registre officiel des armes récupérées est présenté ci-après (tel qu'il nous a été communiqué) :

1. 2 x *Field Artillery Guns 88mm (25 pounder)*
2. 3 x *Anti-Aircraft Machine guns (14,5mm)*
3. 9 x *Mortar tubes (81mm)*
4. 4 x *Mortar tubes (82mm) Russian*
5. 7 x *Mortar tubes (60mm)*
6. 4 x *Recoilless Anti-Tank gun 106mm*
7. 11x *RPG-7 launchers*
8. 3 x *RPG- 2 launchers*
9. 7 x *Medium Machine guns 12,7 mm Browning*
10. 46 x *Light Machine Guns including the following :*
  - a. 7,62mm MAG ; b. 7.62 mm RPD (Russian) ; c. 7.62 mm RPK, PKM. (Russian or Chinese)
11. 659 x *Assault Rifles including the following :*
  - a. Galil ; b. R4 ; c. G3 ; d. AK 47 ; e. AK 74 ; f. FN FAL
12. 56 x *Sub Machine Guns including the following :*
  - a. Uzi ; b. PPSH
13. 11 x *Sniper rifles including :*
  - a. FN FAL ; b. Heckler & Koch ; c. Dragunov (Russian)
14. 44 x *civilian Hunting Rifles*
15. 18 x *Shotguns civilian and LDF*
16. 64 x *Pistols civilian and LDF*
17. 17 x *Revolvers civilian and LDF*
18. 33 x *Homemade rifles*
19. 7 x *Signal flare guns*

Source : Gibson (2018)





La Convention de la CEDEAO revêt une importance potentielle considérable pour la bonne gestion des armes et des munitions au cours des opérations de paix... Les États membres de la CEDEAO comptent parmi les pays les plus actifs du monde dans le domaine du maintien de la paix. »

## Les mesures de contrôle

---

**D**e nombreuses mesures de contrôle ont été prises pour limiter les pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix. Les PCT et les PCP disposent par exemple de directives nationales et de PON relatives à la gestion de leur matériel létal et non létal. Celles-ci sont parfois complétées par des mesures de contrôle propres à chaque mission. Cette section porte sur les grandes mesures mises en place, dans les opérations de paix onusiennes et non onusiennes, pour gérer les armes et les munitions (pour une analyse plus détaillée des mesures opérationnelles de contrôle prises par les missions des Nations unies, voir Schroeder, 2016).

## Les mesures de contrôle politiquement contraignantes

### Les mesures onusiennes notables

Les Nations unies mènent des opérations de maintien de la paix depuis plus de 70 ans. L'organisation a établi de nombreuses procédures que l'on peut considérer comme de bonnes pratiques et qui sont bien plus complètes que celles appliquées par la plupart des autres organisations.

Les mesures de contrôle mises en place par les Nations unies pour garantir la sécurité du matériel utilisé par les soldats de la paix sont assez exhaustives, mais elles ne sont pas mises en application avec la même rigueur par l'ensemble des missions. Parmi ces mesures, on peut évoquer les évaluations préalables au déploiement, l'enregistrement des stocks après le déploiement, les enquêtes relatives aux pertes signalées et les mécanismes de remboursement du matériel – qui ont été conçus pour encourager la transparence. Certaines missions ainsi que certains PCT et PCP sont plus rigoureux que d'autres dans l'application de ces directives (Schroeder, 2016).

Des lacunes restent à combler au sein des structures de surveillance, mais l'organisation œuvre en ce sens. L'ONU considère par exemple que la gestion des armes récupérées n'est pas optimale, et que la résolution de ce problème est l'une de ses priorités. En février 2018, l'institution a chargé une équipe spécifique d'analyser et de réviser les pratiques relatives à la gestion des armes, des munitions et des explosifs. Cette nouvelle équipe a été créée dans le cadre d'une initiative qui visait à améliorer la GAM au cours des programmes de DDR et a notamment abouti la publication d'un manuel regroupant les bonnes pratiques en la matière (de Tessières, 2018)<sup>42</sup>. Cette équipe a, par la suite, donné naissance à deux groupes de travail composés de représentants de quatre départements de l'ONU<sup>43</sup> et d'experts issus de différents États membres. Ces deux groupes de travail travaillent sur différents projets connexes : l'élaboration d'un document de politique relatif à la GAM ; la conception d'un manuel sur les bonnes pratiques en matière de stockage des munitions sur le terrain ; l'établissement de PON relatives aux pertes d'armes et de munitions au cours des

opérations de paix ; et la création, au siège de l'ONU, d'un système électronique de conservation des données qui permettrait aux missions de signaler les pertes d'arme et de munitions.

Pour traiter de la GAM au cours des opérations de paix, il convient de se référer aux directives internationales pertinentes, dont le Compendium de modules pour le contrôle des armes légères (MOSAIC) et les Directives techniques internationales sur les munitions (DTIM). Mais ce rapport n'a pas vocation à proposer une analyse de ces outils<sup>44</sup>. Les instruments politiquement contraignants comme le Programme d'action des Nations unies sur les armes légères (PoA) sont, eux aussi, cruciaux dans ce domaine, mais ils ne relèvent pas du champ de ce rapport<sup>45</sup>.

## Les mesures notables de l'Union européenne

L'UE a lancé un ambitieux programme pluriannuel qui vise à aider le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine à mieux gérer ses munitions, armes et explosifs. Ce programme couvre aussi le matériel que les forces de l'OTAN ont récupéré sans le détruire. Comme nous l'avons précédemment mentionné, la SFOR a récupéré de grandes quantités d'armes et de munitions. En 2003 seulement – la sixième des nombreuses années au cours desquelles l'OTAN a mené des activités visant à collecter les armes et munitions détenues par la population civile –, l'opération de paix a sécurisé plus de 10 000 armes et près de 50 000 grenades (OTAN, 2004). Ce matériel a été en grande partie détruit, mais l'EUFOR Althea – l'opération de paix de l'UE qui a succédé à la SFOR – a repris la responsabilité de la mise en œuvre militaire des Accords de Dayton (Carapic et Holtom, 2018, p. 5-7). En 2006, les forces armées de la République serbe et celles de la Bosnie-Herzégovine sont devenues une seule et même entité, dotée d'un unique stock de matériel militaire. Depuis 2013, l'UE aide la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre un audit national exhaustif de l'ensemble du matériel militaire et à renforcer la capacité du gouvernement à gérer ses armes et ses munitions – notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité des stocks, des transferts et du processus de destruction du matériel (Carapic, Chaudhuri, et Gobinet, 2016 ; Carapic *et al.*, 2018). Il semble toutefois improbable qu'un exercice de ce type puisse être mené à bien dans un autre contexte conflictuel ou d'après-conflit tant il nécessite de ressources, de temps et de volonté politique. Malgré tout, cette initiative de l'UE est une bonne pratique qu'il conviendrait d'analyser en détail.

## Les mesures notables de l'Union africaine

L'UA a, elle aussi, décidé d'élaborer des politiques relatives aux armes et aux munitions récupérées. En mars 2016, le Conseil de paix et de sécurité de l'organisation a pris note du rôle important que jouent les opérations de paix de l'UA dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères, et a demandé à la Commission de

l'UA « d'identifier les capacités requises dans le cadre des phases d'évaluation préalable au déploiement et de planification du déploiement des opérations de soutien à la paix mandatées par le Conseil » (CPS de l'UA, 2016). Dans la Feuille de route principale sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, l'UA a examiné le rôle des opérations de paix dans la lutte contre la prolifération illicite des armes. L'organisation œuvre également à l'élaboration d'une politique visant à définir les modalités de prise en charge des armes et munitions récupérées par les PCT et PCP des missions de l'UA. À cette fin, l'UA – en collaboration avec le Small Arms Survey – a organisé une série de réunions entre octobre 2017 et novembre 2018 (UA, 2017 ; 2018 ; à paraître). En 2019, l'UA a l'intention de soumettre un projet de politique au Comité consultatif permanent sur la défense, la sûreté et la sécurité. Elle souhaite également sensibiliser ses États membres et les opérations de paix qu'elle a autorisées et mandatées aux nouvelles règles et élaborer des modules de formation et des mécanismes d'évaluation visant à promouvoir cette politique.

## Les mesures de contrôle juridiquement contraignantes

### La convention de la CEDEAO

La Convention de la CEDEAO<sup>46</sup> a été adoptée en juin 2006 et est entrée en vigueur en septembre 2009. Cet instrument juridiquement contraignant revêt une importance potentielle considérable pour la gestion des armes et des munitions au cours des opérations de paix. L'article 11 de la Convention exige explicitement de ses 15 États membres<sup>47</sup> qu'ils signalent les armes de petit calibre, les armes légères, les munitions ainsi que les pièces et accessoires que les forces impliquées dans leurs opérations de paix utilisent pendant ces opérations, qui leur sont fournies lors des réapprovisionnements, qu'elles récupèrent, qu'elles détruisent et qu'elles emportent avec elles quand elles se retirent à la fin des missions (CEDEAO, 2006, art. 1 ; voir l'encadré 4). Implicitement, les États membres de la CEDEAO doivent aussi communiquer la consommation de munitions de leurs forces et les pertes d'armes. Mais ces dispositions ne concernent pas que les opérations de paix de la CEDEAO. La Convention exige en effet des États membres qu'ils établissent des rapports sur les activités qu'ils mènent dans le cadre de *toutes* les opérations de paix auxquelles ils fournissent du personnel en uniforme. Cette mesure de contrôle revêt une importance potentielle considérable dans la mesure où les États membres de la CEDEAO comptent parmi les pays les plus actifs du monde en matière de maintien de la paix<sup>48</sup> et que, sur le papier, la Convention fait figure de bonne pratique. Il convient toutefois de signaler que cette mesure n'a jamais été appliquée.

LA CEDEAO soutient activement ses États membres dans la mise en œuvre de cette convention. Conformément à l'article 11, la Commission de la CEDEAO a élaboré, avec

## **Encadré 4** Article 11 de la convention de la CEDEAO : registre d'armes pour les opérations de paix

1. Les États membres s'engagent à :
  - a) Établir un registre des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et d'autres matériels connexes destinés aux opérations de paix à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace communautaire auprès du Secrétaire exécutif de la CEDEAO afin d'assurer la maîtrise du mouvement de ces armes et de leur retrait effectif à la fin des opérations de paix auxquelles ils participent.
  - b) déclarer à cet égard au Secrétaire exécutif de la CEDEAO toutes les armes légères et de petit calibre utilisées dans le cadre des opérations de paix.
  - c) déclarer au Secrétaire exécutif de la CEDEAO toutes les armes légères et de petit calibre saisies, collectées et/ou détruites lors de ces opérations de paix sur leur territoire et dans la région de la CEDEAO.
2. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO prend les mesures nécessaires pour assurer l'enregistrement adéquat des informations transmises par les États membres participant aux opérations de paix.
3. Les données sont conservées dans le registre de façon permanente.

Source : CEDEAO (2006, art. 11)

le soutien du Small Arms Survey, des modèles de rapport qui permettront aux États membres de se mettre en conformité avec les dispositions de la Convention.

La CEDEAO a informé ses États membres des actions qu'elle a menées en la matière à Dakar, en mai 2018, et à New York, en juin 2018 (en marge de la troisième Conférence d'examen du PoA). En juillet 2018, l'organisation a organisé à Banjul, la capitale gambienne, une réunion avec des responsables de l'opération de paix en cours dans ce pays. Elle envisage d'organiser d'autres réunions d'information et de dispenser des formations dans ses trois centres de formation d'excellence, avec le soutien du Small Arms Survey.

## **La Convention de Kinshasa**

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dispose elle aussi d'une convention juridiquement contraignante notable, la Convention de Kinshasa<sup>49</sup>. Cet instrument a été adopté en avril 2010 et est entré en vigueur en mars 2007. L'article 22 de la Convention exige des 11 États membres de la CEEAC<sup>50</sup> qu'ils enregistrent l'ensemble des armes légères que leurs forces impliquées dans

### **Encadré 5** Article 22 de la Convention de Kinshasa : base de données électronique sous-régionale d'armes pour les opérations de paix

1. Les États parties disposent que le Secrétaire général de la CEEAC établit et maintient, afin d'assurer la maîtrise de leur mouvement, une base de données électronique sous-régionale des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage destinée aux opérations de paix.
2. Les États parties disposent que les données, y compris celles relatives aux armes et munitions collectées lors des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion, sont conservées dans la base de données sous-régionale des armes pour les opérations de paix pour une période minimale de 30 ans.
3. Les États parties disposent que le Secrétaire général de la CEEAC, en rapport avec les États Parties, fixe les modalités d'établissement et de gestion de la base de données sous-régionale d'armes pour les opérations de paix, y compris l'ensemble des domaines qu'elle couvre.
4. Les États parties fournissent au Secrétaire général de la CEEAC toutes les informations devant être insérées dans la base de données des armes pour les opérations de paix, y compris les informations relatives aux procédures de marquage ainsi que toutes les autres données pertinentes y afférentes.
5. Toutes les données existant dans la base de données sous-régionale des armes pour les opérations de paix doivent également être conservées par chaque État partie dans un registre national sous forme papier et par le Secrétaire général de la CEEAC dans un registre sous-régional sous forme papier.

Source : CEEAC (2010, art. 22)

opérations de paix apportent sur le terrain (voir l'encadré 5). Cette convention est moins précise que celle de la CEDEAO à propos du matériel concerné, et prévoit que les données soient conservées « pour une période minimale de 30 ans » (CEEAC, 2010, art. 22, par. 2) – et non « de façon permanente », comme l'exige la Convention de la CEDEAO (CEDEAO, 2006, art. 11, par. 3). En juin 2018, les États membres de la CEEAC se sont réunis à Yaoundé pour évoquer la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, et notamment de celle de son article 22. La CEEAC n'a mené qu'une seule opération de paix, mais elle se prépare pour être en mesure d'en lancer d'autres. Il convient en outre de signaler que, au 31 décembre 2018, l'un de ses membres était le troisième plus gros contributeur de personnel en uniforme pour les missions de l'ONU, et que deux autres comptaient parmi les 20 plus gros contributeurs (DOMP, n.d.). Ces trois pays, et d'autres parmi les États membres de la CEEAC, mettent des militaires et des policiers à la disposition des opérations de paix non onusiennes (voir le tableau 2 et l'annexe). ●





Certaines organisations régionales ont entrepris de créer des contrôles ou de mettre en application des contrôles existants pour limiter les risques de détournement. L'ONU peut tirer profit des engagements pris par ses États membres en vertu de cadres sous-régionaux plus stricts que les siens. »

## Conclusion

---

Ce rapport montre que les armes et les munitions des opérations de paix non onusiennes – celles utilisées par les soldats de la paix comme celles qu'ils récupèrent – sont régulièrement détournées et réorientées vers la sphère illicite. Les pertes de matériel que subissent ces missions sont considérables : des milliers d'armes légères, des millions de munitions, mais aussi des systèmes d'artillerie et des véhicules blindés. Les groupes armés se procurent ce matériel en lançant des assauts contre les sites fixes de ces opérations, contre leurs patrouilles et contre leurs convois. Pour comprendre comment le matériel des soldats de la paix entre dans la sphère illicite, il convient également de prendre en considération les actes de corruption, certaines décisions prises dans l'urgence de l'action sur le terrain et des considérations d'ordre politique.

Certaines organisations régionales ont entrepris de créer des contrôles ou de mettre en application des contrôles existants pour limiter les risques de détournement. De ce fait, des organisations régionales (comme la CBLT) peuvent tirer profit des engagements que certains de leurs États membres ont pris dans d'autres cadres relatifs au contrôle des armes (par exemple, la Convention de la CEDEAO). Il conviendrait donc d'être particulièrement attentif à ces chevauchements et d'encourager une plus grande cohérence entre les organisations et les cadres de contrôle des armes, laquelle est pour l'instant inexistante. L'ONU peut tirer profit des engagements pris par ses États membres en vertu de cadres sous-régionaux plus stricts que les siens.

Certains des sujets évoqués brièvement dans ce rapport mériteraient d'être examinés plus attentivement et de faire l'objet de recherches complémentaires. On pourrait par exemple évoquer les conséquences des pertes de matériel non létal (notamment le carburant, les uniformes et les véhicules) sur l'efficacité des opérations de paix ; la distinction entre les pertes évitables et inévitables ; et les modalités d'application des mesures de contrôle aux forces des États non membres qui prennent part aux opérations de paix. Ces questions sont dignes d'intérêt quand il s'agit de relever le niveau de prise de responsabilité des acteurs concernés et la performance des opérations de paix. En outre, au cours des opérations de paix, le personnel civil joue souvent un rôle clé dans la collecte et la gestion des armes récupérées dans le cadre des programmes de restitution volontaire des armes ou des saisies de matériel appartenant à des acteurs armés ou non armés. Ce rapport ne couvre ni cette question ni les coalitions *ad hoc* de pays volontaires. Le Small Arms Survey espère traiter l'ensemble de ces problématiques dans le cadre de son projet Pour des opérations de paix plus efficaces (POPPE). ●

# Annexe

---

**Tableau A1 Les opérations de paix menées par des organisations non onusiennes\***

Organi- sation <sup>a</sup> (nb. de missions)	Mission (gras = en activité)	À propos de la mission				États participants (nb total de PCT et PCP <sup>b</sup> , et liste desdits pays))
		Année de l'autorisa- tion / du déploiement	Déployée en/au	Effectif maximal estimé	Mission armée ? oui/non	
ANAD	Mission d'ob- servation de l'ANAD	86-86	Burkina Faso-Mali	15	non	<b>8</b> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AU / UA <sup>c</sup> (10)	AU/LMEE	02-08	Érythrée- Éthiopie	35	non	<b>6</b> Algérie, Ghana, Kenya, Nigeria, Tanzanie, Tunisie
	MIAB	03-04	Burundi	3 100	oui	<b>9</b> Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Mali, Mozambique, Togo, Tunisie
	MUAS I	04-04	Soudan	380	oui	<b>14<sup>d</sup></b> Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Ghana, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan
	MIOC	04-04	Comores	40	non	<b>8</b> Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Togo
	MUAS II	04-05	Soudan	3 150	oui	<b>30<sup>e</sup></b> Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zimbabwe
	MUAS II-E	05-07	Soudan	7 700	oui	<b>31<sup>f</sup></b> Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zimbabwe

	MUASEC	06-06	Comores	1 200	oui	<b>8</b> Afrique du Sud, Égypte, Madagascar, Maurice, Mozambique, Nigeria, RDC, Rwanda
	<b>AMISOM</b>	07-jusqu'à présent	Somalie	22 000	oui	<b>12</b> Afrique du Sud, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Nigeria, Ouganda, Sierra Leone, Zambie, Zimbabwe
	MISCA	13-14	RCA	6 000	oui	<b>10</b> Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon Guinée équatoriale, RDC, République du Congo, Rwanda, Sénégal
	MISMA	13-13	Mali	6 800	oui	<b>11</b> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad, Togo
CEMAC	FOMUC	03-08	RCA	500	oui	<b>4</b> Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo, Tchad
CEN-SAD	CEN-SAD	01-03	RCA	300	oui	<b>3</b> Djibouti, Libye, Soudan
CIS / CEI (4)	<b>CMC</b>	92-jusqu'à présent	Moldavie (Transnistrie)	2 100	oui	<b>3<sup>s</sup></b> Fédération de Russie, Moldavie, Ukraine
	FMMP	92-08	Géorgie (Ossétie du Sud)	1 300	oui	<b>2<sup>h</sup></b> Fédération de Russie, Géorgie
	FCMP	93-00	Tadjikistan	32 000	oui	<b>4</b> Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan
	FCMP	94-08	Géorgie (Abkhazie)	2 500	oui	<b>1</b> Fédération de Russie
Commonwealth (3)	CMF	79-80	Rhodésie <sup>1</sup>	1 300	oui	<b>5</b> Australie, Fidji, Kenya, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni
	CPAG	94-94	Afrique du Sud	35	non	<b>6</b> Botswana, Canada, France, Inde, Royaume-Uni, Zimbabwe
	CPDTF	98-00	Sierra Leone	10	non	<b>5</b> Barbade, Canada, Royaume-Uni, Sri Lanka, Zimbabwe
CSCE	Mission en Géorgie	92-94	Géorgie	10	non	n/a

Organi- sation <sup>a</sup> (nb. de missions)	Mission (gras = en activité)	À propos de la mission			États participants (nb total de PCT et PCP <sup>b</sup> , et liste desdits pays))	
		Année de l'autorisa- tion / du déploiement	Déployée en/ au	Effectif maximal estimé	Mission armée ? oui/non	
ECCAS/ CEEAC	MICOPIX	08-13	RCA	2 000	oui	<b>5</b> Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République du Congo, Tchad
	ECOMOG	90-99	Liberia	16 000	oui	<b>13</b> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie
ECOWAS / CEDEAO (8)	ECOMOG	97-99	Sierra Leone	13 000	oui	<b>4</b> Ghana, Guinée, Mali, Nigeria
	ECOMOG	98-99	Guinée- Bissau	700	oui	<b>5</b> Bénin, Gambie, Mali, Niger, Togo
	ECOMICI	02-04	Côte d'Ivoire	1 250	oui	<b>5</b> Bénin, Ghana, Niger, Sénégal, Togo
	ECOMIL	03-03	Liberia	3 600	oui	<b>8</b> Bénin, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Nigeria, Sénégal, Togo
	<b>ECOMIB</b>	12-jusqu'à présent	Guinée- Bissau	<b>600</b>	oui	<b>4</b> Burkina Faso, Nigeria, Sénégal, Togo
	MICEMA <sup>l</sup>	13-13	Mali	6 000	oui	<b>10</b> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo
	<b>ECOMIG</b>	17-jusqu'à présent	Gambie	<b>3 000<sup>k</sup></b>	oui	<b>3</b> Ghana, Nigeria, Sénégal
EU / UE <sup>l</sup> (27)	EUPM	03-12	B-H	540	oui	<b>35</b> les 28 États membres actuels de l'UE + Canada, Fédération de Russie, Islande, Norvège, Suisse, Turquie, Ukraine
	EUFOR Concordia	03-03	Macédoine	400	oui	<b>26</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 6 (Croatie, Chypre, Danemark, France, Irlande, Malte) + Canada, Islande, Norvège, Turquie
	FMIU	03-03	RDC	2 000	oui	<b>17</b> Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chypre, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède

EUPOL Proxima	03-05	Macédoine	200	oui	<b>28</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 4 (Bulgarie, Croatie, Irlande, Malte) + Norvège, Suisse, Turquie, Ukraine
<b>EUFOR Althea</b>	04-jusqu'à présent	B-H	7 000	oui	<b>28</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 5 (Belgique, Croatie, Danemark, Malte, Norvège) + Albanie, Chili, Macédoine, Suisse, Turquie
<b>EUBAM Rafah</b>	05-jusqu'à présent	Palestine (Gaza)	50	oui	<b>21</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 7 (Bulgarie, Croatie, République tchèque, Lettonie, Lituanie, Norvège, Slovaquie)
EUPAT	05-06	Macédoine	30	non	<b>19</b> Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède
<b>EUPOL COPPS</b>	06-jusqu'à présent	Palestine	115	non	<b>29</b> les 28 États membres actuels de l'UE + Canada
EUPOL Kinshasa	05-07	RDC	60	non	<b>8</b> Belgique, Canada, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède, Turquie
EUSEC RDC	05-16	RDC	60	oui	<b>15</b> Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède
EUFOR RD Congo	06-06	RDC	2 500	oui	<b>23</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 7 (Bulgarie, Danemark, Estonie, Lettonie, Malte, Norvège, Roumanie) + Suisse, Turquie
EUPOL Afghanistan	07-16	Afghanistan	400	oui	<b>26</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 3 (Chypre, Luxembourg, Slovénie) + Canada
EUPOL RDC	07-14	RDC	50	non	<b>11</b> Allemagne, Angola, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède
EUFOR Tchad/RCA	08-09	RDC-Tchad	4 300	oui	<b>26</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 4 (Danemark, Estonie, Lettonie, Malte) + Albanie, Fédération de Russie
UE RSS Guinée-Bissau	08-10	Guinée-Bissau	25	non	<b>6</b> Allemagne, Espagne France, Italie, Portugal, Suède

Organi- sation <sup>a</sup> (nb. de missions)	Mission (gras = en activité)	À propos de la mission				États participants (nb total de PCT et PCP <sup>b</sup> , et liste desdits pays))	
		Année de l'autorisa- tion / du déploiement	Déployée en/ au	Effectif maximal estimé	Mission armée ? oui/non		
	<b>EUMM</b>	08-jusqu'à présent	Géorgie	200	non	<b>28</b> les 28 États membres actuels de l'UE	
	<b>EULEX Kosovo</b>	08-jusqu'à présent	Kosovo	2 000	oui	<b>33</b> les 28 États membres actuels de l'UE + Canada, États-Unis, Norvège, Suisse, Turquie	
	<b>EUTM</b>	10-jusqu'à présent	Ouganda, Somalie	200	oui	<b>16</b> Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Roumanie, Serbie, Suède	
	<b>EUCAP Sahel</b>	12-jusqu'à présent	Niger	125	oui	<b>14</b> Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède	
	<b>EUCAP Somalie/ Nestor</b>	12-jusqu'à présent	Somalie	175	non	<b>26</b> Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Suède (+ 9 autres États membres de l'UE)	
	<b>EUTM</b>	13-jusqu'à présent	Mali	575	oui	<b>29</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 3 (Croatie, Malte, Norvège) + Moldavie, Monténégro, Serbie, Suisse	
	<b>EUAM</b>	14-jusqu'à présent	Ukraine	175	non	<b>32</b> les 28 États membres actuels de l'UE, sauf 1 (République tchèque) + Canada, États-Unis, Géorgie, Suisse, Turquie	
	EUFOR RCA	14-15	RCA	700	oui	<b>14</b> Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Serbie	
	<b>EUCAP Sahel</b>	15-jusqu'à présent	Mali	200	oui	<b>16</b> Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse	



	EUMAM RCA	15-16	RCA	175	oui	<b>10</b> Autriche, Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède
	<b>EUTM RCA</b>	16-jusqu'à présent	RCA	175	oui	<b>13</b> Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Géorgie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède
	<b>EUAM Irak</b>	17-jusqu'à présent	Irak	35	oui	n/a
FLS <sup>m</sup>	(Pas de nom)	86-92	Mozambique	30 000	oui	<b>3</b> Malawi, Tanzanie, Zimbabwe
G5S	<b>FC-G5S</b>	17-jusqu'à présent	Burkina Faso- Mali-Niger	5 000	oui	<b>5</b> Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad
GCC / CCG (3)	PSF	90-91	Koweït	5 000	oui	<b>5</b> Arabie saoudite, Bahreïn, EAU, Oman, Qatar
	PSF	03-03	Koweït	10 000	oui	<b>4</b> Arabie saoudite, EAU, Oman, Qatar
	PSF	11-11	Bahreïn	30 000	oui	<b>2</b> Arabie saoudite, EAU
ICGRL/ CIRGL (2)	MVC	08-12	RDC- Rwanda	6	non	<b>2</b> RDC, Rwanda
	<b>MVCE</b>	12-jusqu'à présent	RDC-Rwanda et environs	30	non	<b>12</b> Angola, Burundi, Kenya, Ouganda, RCA, RDC, République du Congo, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie
IGAD (3)	VMT	03-05	Soudan	50	non	<b>10</b> Érythrée, États-Unis, Éthiopie, Italie, Kenya, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni, Soudan
	MSV	14-15	Soudan du Sud	80	non	<b>12</b> Burundi, Chine, Djibouti, États-Unis, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Pays-Bas, Royaume-Uni, Somalie, Soudan, Soudan du Sud
	<b>CTSAMM</b>	15-jusqu'à présent	Soudan du Sud	200	non	<b>16</b> Chine, Djibouti, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Irlande, Italie, Kenya, Nigeria, Norvège, Ouganda Royaume-Uni, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud

Organi- sation <sup>a</sup> (nb. de missions)	Mission (gras = en activité)	À propos de la mission				États participants (nb total de PCT et PCP <sup>b</sup> , et liste desdits pays))	
		Année de l'autorisa- tion / du déploiement	Déployée en/ au	Effectif maximal estimé	Mission armée ? oui/non		
LAS / LEA (4)	ALF	61-63	Koweït	3 300	oui	<b>5</b> Arabie saoudite, Jordanie, Soudan, Tunisie, RAU <sup>n</sup>	
	SASF	76-76	Liban	2 500	oui	<b>5</b> <sup>o</sup> Arabie saoudite, Égypte, Libye, Soudan, Syrie	
	FAD	76-83	Liban	30 000	oui	<b>7</b> <sup>o</sup> Arabie saoudite, EAU, Libye, Soudan, Syrie, EAU, Yémen du Nord, Yémen du Sud	
	Mission d'ob- serva-tion de la Ligue arabe	11-12	Syrie	30 <sup>o</sup>	non	<b>4</b> Irak, Jordanie, Koweït, Soudan	
LCBC / CBLT (2)	FMM	98-n/a	Niger-Tchad	n/a	n/a	<b>2</b> Niger, Tchad	
	<b>FMM</b>	14-jusqu'à présent	Nigeria	10 000	oui	<b>5</b> Bénin, Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad	
MFO / FMO	<b>FMO</b>	81-jusqu'à présent	Égypte	2 700	oui	<b>14</b> Australie, Canada, Colombie, États-Unis, Fidji, France, Hongrie, Italie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Uruguay	
	Op. Maritime Monitor	92-92	Mer Adriatique	n/a (7 navires)	oui	<b>5</b> États-Unis, France, Grèce, Portugal, Royaume-Uni	
NATO / OTAN <sup>c</sup> (15)	Op. Sky Monitor	92-93	B-H	n/a (armées de l'air des États membres)	oui	<b>13</b> Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Turquie	

Op. Maritime Guard	92-93	Mer Adriatique	n/a (10 navires)	oui	5 États-Unis, France, Grèce, Portugal, Royaume-Uni
Op. Deny Flight	93-95	B-H	4 500	oui	12 Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Turquie
Op. Sharp Guard	93-96	Mer Adriatique	n/a (20 navires)	oui	14 Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Turquie
IFOR	95-96	B-H	60 000	oui	33 les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 10 (Albanie, Bulgarie, Croatie, Grèce, Islande, Lituanie, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie) + Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, B-H, Chili, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Suède, Ukraine
SFOR	96-05	B-H	32 000	oui	40 les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 2 (Croatie, Monténégro) + Argentine, Australie, Autriche, B-H, Chili, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Suède
<b>KFOR</b>	99-jusqu'à présent	Kosovo	45 000	oui	45 les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 1 (Lettonie) + Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, B-H, EAU, Finlande, Géorgie, Irlande, Macédoine, Mongolie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Singapour, Suède, Suisse, Togo, Ukraine
AFOR	99-99	Albanie	8 000	oui	25 les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 6 (Bulgarie, Croatie, Estonie, Islande, Lettonie, Monténégro) + Autriche, EAU
Op. Essential Harvest	01-01	Macédoine	4 650	oui	14 Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie
Op. Amber Fox	01-02	Macédoine	1 000	oui	9 Allemagne, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal

Organi- sation <sup>a</sup> (nb. de missions)	Mission (gras = en activité)	À propos de la mission			États participants (nb total de PCT et PCP <sup>b</sup> , et liste desdits pays))	
		Année de l'autorisa- tion / du déploiement	Déployée en/ au	Effectif maximal estimé	Mission armée ? oui/non	
	Op. Allied Harmony	02-03	Macédoine	450	oui	<b>27</b> les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 5 (Albanie, Croatie, Danemark, États-Unis, Monténégro) + Autriche, Finlande, Suède
	ISAF	03-14	Afghanistan	130 000	oui	<b>49</b> les 29 États membres actuels de l'OTAN + Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, B-H, Corée du Sud, EAU, Finlande, Géorgie, Irlande, Macédoine, Malaisie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Salvador, Singapour, Suède, Tonga, Ukraine
	Op. Unified Protector	11-11	Libye	8 000	oui	<b>32</b> les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 1 (Monténégro) +EAU, Jordanie, Qatar
	<b>RSM</b>	15-jusqu'à présent	Afghanistan	16 900	oui	<b>39</b> les 29 États membres actuels de l'OTAN, sauf 2 (Canada, France) + Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, B-H, Finlande, Géorgie, Macédoine, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Suède, Ukraine
NNSC	<b>NNSC</b>	53-jusqu'à présent	Corée du Nord-Corée du Sud	750	oui	<b>5</b> Tchécoslovaquie <sup>c</sup> , Pologne, République tchèque, Suède, Suisse
OAS/OEA (7)	Commission militaire de surveillance	48-49	Costa Rica- Nicaragua	15	non	<b>5</b> Brésil, Colombie, États-Unis, Mexique, Paraguay
	Commission de surveil- lance mili- taire	55-55	Costa Rica- Nicaragua	30	non	<b>5</b> Brésil, Colombie, États-Unis, Mexique, Pérou

Commission de conseil militaire	57-57	Honduras-Nicaragua	20	non	<b>9</b> Argentine, Bolivie, Chili, Équateur, États-Unis, Mexique, Panama, Paraguay, Venezuela
Commission de l'OEA	59-59	Panama	n/a	oui	<b>5</b> Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Guatemala
IAPF	65-66	République dominicaine	14 000	oui	<b>7</b> Brésil, Costa Rica, États-Unis, Salvador, Honduras, Nicaragua, Paraguay
Mission militaire d'observation	69-71	Salvador-Honduras	10	non	<b>7</b> Argentine, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Guatemala, Nicaragua, République dominicaine
Mission militaire d'observation	76-80	Salvador-Honduras	30	non	<b>12</b> Argentine, États-Unis, Uruguay+ 9 autres États membres de l'OEA
FN I	80-80	Tchad	550	oui	<b>1</b> République du Congo
FN II	81-82	Tchad	3 500	oui	<b>7</b> Algérie, Guinée-Bissau, Kenya, Niger, Sénégal, Zaïre <sup>5</sup> , Zimbabwe
EOM	90-91	Rwanda	15	oui	<b>3</b> Burkina Faso, Ouganda, Zaïre
GOMN I	91-92	Rwanda	40	oui	<b>4</b> Mali, Niger, Sénégal, Zimbabwe
GOMN II	92-93	Rwanda	70	oui	<b>4</b> Nigeria, République du Congo, Sénégal, Tunisie
MIOB	93-96	Burundi	70	oui	<b>6</b> Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, Tunisie
MIOC I	97-99	Comores	25	non	<b>4</b> Égypte, Niger, Sénégal, Tunisie
CMS	99-01	RDC	45	non	<b>5</b> Algérie, Malawi, Niger, Sénégal, Zimbabwe
OLMEE	00-02	Érythrée-Éthiopie	45	non	<b>6</b> Afrique du Sud, Algérie, Ghana, Kenya, Nigeria, Tunisie

Organi- sation <sup>a</sup> (nb. de missions)	Mission (gras = en activité)	À propos de la mission				États participants (nb total de PCT et PCP <sup>b</sup> , et liste desdits pays))	
		Année de l'autorisa- tion / du déploiement	Déployée en/ au	Effectif maximal estimé	Mission armée ? oui/non		
	MIOC II	02-02	Comores	15	non	<b>7</b> Afrique du Sud, Éthiopie, Madagascar, Maurice, Mozambique, Sénégal, Togo	
	MIOC III	02-02	Comores	30	non	<b>4</b> Afrique du Sud, Mozambique, Sénégal, Togo	
OECS/ OECO	ECPF	83-85	Grenade	400	oui	<b>7</b> Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, États-Unis, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines	
OSCE <sup>t</sup> (4)	Mission en Géorgie <sup>u</sup>	95-08	Géorgie	175	non	<b>33</b> Allemagne, Autriche, Belarus, Belgique, B-H, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kirghizstan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine	
	<b>Mission en Bosnie- Herzégovine</b>	95-jusqu'à présent	B-H	300	non	<b>32</b> Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Belarus, Canada, Croatie, Fédération de Russie, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kirghizstan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Ukraine	
	Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje char- gée d'éviter le déborda- ment du conflit	01-10	Macédoine	90	non	<b>26</b> Allemagne, Autriche, Belarus, B-H, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Turquie	

	<b>Mission à Skopje</b>	10-jusqu'à présent	Macédoine	155	non	
PIF / FIP	RAMSI	03-17	Îles Salomon	2 000	oui	<b>24</b> Allemagne, Autriche, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Moldavie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Ukraine
SADC / CDAAs (4)	OSLEG	98-03	RDC	18 000	oui	<b>15</b> Australie, Fidji, Kiribati, Îles Cook, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
	Op. Boleas	98-99	Lesotho	1 370	oui	<b>3</b> Angola, Namibie, Zimbabwe
	SOMILES	14-15	Lesotho	200	oui	<b>2</b> Afrique du Sud, Botswana
	<b>SAPMIL</b>	17-jusqu'à présent	Lesotho	300	oui	<b>6</b> Afrique du Sud, Botswana, Malawi, Namibie, Tanzanie, Zimbabwe
WEU / UEO (4)	Op. Sharp Guard <sup>W</sup>	93-96	Mer Adriatique	n/a (20 navires)	oui	<b>7</b> Afrique du Sud, Angola, Malawi, Namibie, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
	UEO Danube	93-96	Fleuve Danube	250	oui	<b>14</b> Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Turquie
	Détachement de police de l'UEO à Mostar	94-96	B-H	180	oui	<b>8</b> Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni
	EMCP	97-01	Albanie	160	non	<b>10</b> Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni
						<b>27</b> Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie

Notes :

- \* Pour les noms complets des organisations, opérations de pays et pays, voir la liste des acronymes.
- a Voir note 12.
- b Les PCP mettent à disposition des agents de police et/ou des unités de police constituées. Les PCT mettent à disposition des observateurs militaires, du personnel de quartier général et des unités constituées.
- c Voir note 13.
- d Le vice-président de la Commission de cessez-le-feu – intégrée à la MUAS I – était un officier de l'armée française détaché par l'UE. Cette contribution n'est pas répertoriée dans la liste des PCT de cette mission.
- e Cinq pays non africains ont mis du personnel à la disposition de la mission dans le cadre d'une équipe d'assistance distincte : le Canada, les États-Unis, la France, la Hongrie et les Pays-Bas. Ces contributions ne sont pas répertoriées dans la liste des PCT fournie.
- f Neuf pays non africains ont mis du personnel à la disposition de la mission dans le cadre d'une équipe d'assistance distincte : le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, la Hongrie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Ces contributions ne sont pas répertoriées dans la liste des PCT fournie.
- g La Transnistrie, qui n'est généralement pas considérée comme un État et qui n'est pas un État membre de l'ONU, a elle aussi mis des troupes à disposition.
- h L'Ossétie du Nord et l'Ossétie du Sud, qui ne sont généralement pas considérées comme des États et qui ne sont pas des États membres de l'ONU, ont elles aussi mis des troupes à disposition.
- i La Rhodésie est devenue le Zimbabwe.
- j Pour la CEDEAO, le déploiement initial au Mali était indéniablement l'une de ses forces puisqu'elle a planifié et préparé cette opération en 2013. L'organisation pense que la MISMA a commencé seulement quand Pierre Buyoya, le représentant spécial de l'UA, a rejoint la mission au milieu du mois de février, soit plusieurs semaines après le début de l'opération.
- k Selon les premiers rapports, la mission disposait d'effectifs deux fois plus importants. En effet, le Sénégal avait complété les effectifs officiels de la mission de la CEDEAO, mais ce personnel ne faisait pas partie de l'ECOMIG. Malgré tout, certains commentateurs et observateurs n'ont pas fait cette distinction.
- l À la fin du mois de décembre 2018, l'UE comptait 28 États membres : L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.
- m Les FLS sont une coalition d'États qui a apporté son soutien à la fin de la domination de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud par la minorité blanche. Elle ne disposait pas d'un secrétariat permanent, mais ses membres se réunissaient fréquemment et coordonnaient les politiques pendant plus de deux décennies. Le Small Arms Survey considère comme une opération de paix la décision de deux de ses membres (la Tanzanie et le Zimbabwe) de déployer des troupes au Mozambique pour aider le gouvernement de Maputo à lutter contre la RENAMO. Le Malawi, qui n'est pas un État membre des FLS, a également déployé des troupes dans le cadre de cette opération.
- n La République arabe unie (RAU) était une union politique qui, entre 1958 et 1961, a regroupé l'Égypte et la Syrie. L'Égypte a continué à se désigner par l'Acronyme RAU jusqu'en 1971.
- o L'Organisation de libération de la Palestine, qui est devenue membre de la LEA en 1976, a mis du personnel en uniforme à la disposition de la SASF et de la FAD.
- p Au moins 30 des plus de 160 observateurs de la mission de la LEA étaient des militaires en activité irakiens, jordaniens, koweïtites et soudanais. Dix autres États membres de la LEA (l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les EAU, l'Égypte, le Maroc, la Mauritanie, le Qatar, la Tunisie et le Yémen) ont apparemment fourni du personnel civil à la mission.



- q À la fin du mois de décembre 2018, l'OTAN comptait 29 membres – ou « alliés » : l'Albanie, l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie.
- r La Tchécoslovaquie a été divisée en deux pays en 1993 : La République tchèque et la Slovaquie. La République tchèque a par la suite assumé les anciennes responsabilités tchécoslovaques au sein de la NNSC.
- s Le Zaïre est devenu la République démocratique du Congo.
- t Le Small Arms Survey n'a pas été en mesure d'opérer une distinction claire entre les pays qui ont mis du personnel en uniforme à la disposition des quatre missions de l'OSCE répertoriées ici et ceux qui n'ont fourni que du personnel civil (alors que ce travail a pu être fait pour la Mission d'observation de la Ligue arabe en Syrie ; voir ci-dessus). Les effectifs maximaux de chacune des missions sont mentionnés dans cette annexe. Le nombre de policiers et de militaires aurait été inférieur aux chiffres donnés. C'est la raison pour laquelle le nombre de PCT/PCP et le nom des pays sont écrits en bleu.
- u La mission de l'OSCE en Géorgie a commencé en 1992. Il s'agissait à ce moment-là d'une opération de paix de la CSCE, l'organisation qui l'a précédée. Le petit contingent, composé d'une dizaine de militaires non armés depuis 1992, a plus que doublé après la guerre de 2008. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a elle aussi été lancée en 1992 (sous l'égide de la CSCE à l'origine), mais elle n'a été dotée de policiers en uniforme qu'après 2001.
- v Pour le Small Arms Survey, le Tchad n'a pas pris part à l'OSLEG, même s'il a envoyé des troupes en RDC pour soutenir le gouvernement du pays. De même, le Soudan n'a pas, selon nous, pris part à la mission de la CDAA en RDC, même si les autorités soudanaises ont mis des avions et du personnel militaires à la disposition du gouvernement Kabila.
- w À partir de 1993, un an après le premier déploiement de l'opération Maritime Monitor, les forces de l'OTAN et l'UEO ont collaboré – sur la base d'un nouveau mandat commun – pour mener à bien l'opération Sharp Guard (UEO, n.d.).

Source : Berman et Brehm (2018)

## Notes

- 1 Selon deux des missions étudiées, les opérations de paix non onusiennes ont eu à déplorer bien plus de pertes en vie humaines due à des actes hostiles que leurs homologues onusiennes. Au cours de ses six premières années d'opération, la Brigade de surveillance du cessez-le-feu au Libéria de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a perdu une moyenne de 100 soldats par an dans ces circonstances (Howe, 1996, p. 146). Plus récemment, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) – qui ne rend pas publiques les pertes en vies humaines subies par ses pays contributeurs de troupes – aurait eu à déplorer plusieurs centaines de décès de soldats de la paix à la suite d'actes hostiles (Williams, 2015).
- 2 Par exemple, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (HIPPO) a consciencieusement éludé la question. Il a utilisé le terme « opération de paix » pour désigner différents types de déploiement onusiens (par exemple des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales), sans toutefois définir explicitement sa signification (AGNU et CSNU, 2015, par. 50).
- 3 Certaines missions civiles sont dotées d'unités de protection pour les VIP, dont le personnel est armé.
- 4 En effet, certaines organisations n'utilisent pas ce terme pour décrire certaines de leurs missions, lesquelles sont pourtant mentionnées dans ce rapport.
- 5 La définition du terme « armes légères » utilisée dans ce rapport diffère de celle des Nations unies dans la mesure où elle inclut les systèmes de mortier d'un calibre allant jusqu'à 120 millimètres. La définition adoptée par le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations unies limite ce calibre à 100 millimètres, mais ce seuil relève plus de la considération politique que de la portabilité des armes.
- 6 La NNSC est active dans la péninsule coréenne depuis 1953 et la FMM dans la péninsule du Sinaï depuis 1981. La Présence internationale temporaire à Hebron est active depuis 1997 (et sa création remonte à 1994), mais elle n'est pas incluse dans ce rapport parce qu'elle n'a déployé que du personnel civil (TIPH, n.d.).
- 7 Certaines des organisations répertoriées dans ce rapport n'utilisent pas ce terme pour désigner les missions, même celles mentionnées dans cette étude.
- 8 Certaines missions sont menées avec des militaires ou des policiers du pays hôte.

- 9 Cette définition exclut donc les missions qui remplissent les autres critères énumérés, mais n'ont pour unique objectif que de faire du déminage, lutter contre la piraterie ou interdire la traite des personnes.
- 10 Ces critères excluent un certain nombre de missions que d'autres chercheurs ou praticiens considèrent comme des « opérations de paix », dont les opérations humanitaires et celles qui procèdent au déploiement d'un personnel exclusivement civil. Ils excluent également les « missions politiques spéciales » des Nations unies, dont les seuls effectifs militaires sont les unités de sécurité pour les VIP qui protègent le personnel de la mission.
- 11 La Communauté des pays de langue portugaise a envisagé de déployer une opération de paix en Guinée-Bissau (un État lusophone) durant la crise qu'a connue le pays en 1998. Mais elle a finalement confié à la CEDEAO le déploiement de la mission sur le terrain (voir Berman et Sams, 2000, p. 368-370).
- 12 Les cinq organisations qui n'existent plus sont l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les États de la ligne de front (FLS), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Elles ont cessé respectivement leurs activités en 2001, 1994, 1994, 2002 et 2011.
- 13 Plusieurs organisations – dont l'UA, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – ont autorisé des missions qui n'ont pas été déployées. De plus, l'UA distingue clairement les missions qu'elle autorise mais ne dirige pas ; celles qu'elle autorise et qu'elle dirige ; et celles qui avaient été autorisées par l'organisation qui l'a précédée (l'OUA) et dont elle a ultérieurement pris le contrôle. Les missions que l'UA a autorisé sans les diriger (par exemple la FMM et la RCI-LRA ; voir le tableau 2) ne figurent pas dans l'annexe de ce rapport. L'UA considère la MINUAD comme l'une de ses opérations, mais elle n'a pas été intégrée ici puisque ce rapport ne porte que sur les opérations de paix exclusivement non onusiennes, ce que la MINUAD n'est pas. Le Small Arms Survey considère les opérations autorisées mais non dirigées par l'UA comme des opérations *ad hoc* si aucune autre organisation n'a été associée au déploiement.
- 14 L'UA, la Communauté des États indépendants (CEI), la CEDEAO, les FLS, le Conseil de coopération du golfe (CCG), la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), la Ligue des États arabes (LEA), l'OTAN, l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) ont toutes déployé sur le terrain des opérations servies par plus de 10 000 personnes armées en uniforme. Le Commonwealth, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'UE, le G5 Sahel (G5S), la FMO, l'OUA et le Forum des îles du Pacifique (FIP) ont déployé sur le terrain des missions dont les effectifs étaient compris entre 1 000 et 10 000 militaires ou policiers armés.
- 15 Les cinq plus grandes de ces missions – la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S), la Force multinationale mixte (FMM) ainsi que la Mission Resolute Support (RSM) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) de l'OTAN – rassemblent 55 000 militaires et policiers. (voir l'annexe de ce rapport ; et notons que, en 2018, la RSM et la KFOR réunies comptaient 20 000 personnes en uniforme, des effectifs moins importants qu'ils ne l'étaient au plus fort de leurs activités (OTAN 2018a ; 2018b)).

- 16 Dans le cadre de cette étude, le Small Arms Survey a demandé aux Nations unies de lui fournir des données historiques et complètes sur les pays qui ont mis des contingents militaires ou policiers à la disposition de ses opérations de paix. Mais il n'a pas obtenu de réponse. Le Small Arms Survey a donc comparé les données publiées par les Nations unies sur leur site internet (lesquelles remontent jusqu'à 1993) aux données qu'il a lui-même compilées sur les opérations de paix menées par des organisations non onusiennes (lesquelles remontent jusqu'à 1948). Ce travail de comparaison a montré que les États membres de l'ONU ont été huit de plus à apporter leur contribution à des opérations menées par des organisations non onusiennes et des coalitions *ad hoc* qu'à prendre part à des opérations de maintien de la paix des Nations unies ; voir aussi Williams et Nguyen (2018). Pour être plus précis, 22 États membres de l'ONU ont mis du personnel en uniforme à la disposition de missions exclusivement non onusiennes (l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, l'Érythrée, la Guinée équatoriale, l'Irak, les Îles Marshall, Kiribati, la Micronésie, Nauru, le Nicaragua, Oman, l'Ouzbékistan, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Syrie, le Tonga et Tuvalu) ; alors que 14 d'entre eux – peut-être 16 – ont détaché des contingents militaires ou policiers pour des opérations onusiennes (sans compter le déploiement des forces des coalitions *ad hoc*). Les 14 États en question sont les Bahamas, Belize, le Brunei, le Cap-Vert, Cuba, la Grenade, la Guyane, Israël, le Liban, le Myanmar, le Suriname, le Timor-Leste, Trinidad et Tobago et le Vietnam. En outre, il n'a pas été possible de confirmer le fait que le Belarus et le Japon ont fourni du personnel civil ou en uniforme à des missions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dotées de petites cellules de personnel en uniforme. Dans l'affirmative, ces deux pays devraient être ajoutés à la liste ; voir Brehm (2018). Le Small Arms Survey considère que les pays contributeurs de troupes (PCT) et les pays contributeurs de policiers (PCP) qui ont pris part à la MINUAD ont pris part à la fois à une opération de paix de l'UA et à une opération de paix de l'ONU. Le Brunei a pris part à une opération de paix *ad hoc*.
- 17 Ce sont les Îles Cook, le Mouvement pour la justice et l'égalité, Niue, l'Ossétie du Nord, l'Organisation de libération de la Palestine, l'Ossétie du Sud, l'Armée de libération du Soudan, l'Armée populaire de libération du Soudan et la Transnistrie.
- 18 Les 26 missions de l'UE – qui comptait 28 membres en décembre 2018 – ont bénéficié de contingents militaires ou policiers de 17 États non membres : l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Angola, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Islande, la Moldavie, le Monténégro, la Norvège, la Serbie, la Suisse et la Turquie. Les 15 missions de l'OTAN – qui comptait 29 membres, ou « alliés » en décembre 2018 – ont bénéficié de contingents militaires ou policiers de 26 États non membres : l'Argentine, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine (B-H), le Chili, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis (EAU), l'Égypte, le Salvador, la Géorgie, la Jordanie, la Macédoine, la Malaisie, la Mongolie, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Qatar, la Fédération de Russie, Singapour, la Suisse, le Togo, le Tonga et l'Ukraine.
- 19 On pourrait évoquer les opérations de paix *ad hoc* suivantes : le Groupe de surveillance de la paix à Bougainville (4 pays), la Mission de surveillance au Sri Lanka (5 pays) et le Groupe international de surveillance de la paix aux Îles Salomon (six pays).
- 20 Au cours de la MINUAD, par exemple, une entreprise privée a été chargée de livrer des munitions à la force de maintien de la paix. Ces munitions ont été perdues au cours de leur transport ; voir Berman et Racovita (2015, p. 76).

- 21 Pour une liste des incidents et une estimation des pertes, voir Berman, Racovita et Schroeder (2017, p. 28-31, 37).
- 22 Correspondance avec un responsable de la FMO, 11 août 2017.
- 23 Entrevue avec un ancien soldat de la paix de la FMO, 23 novembre 2018.
- 24 Selon un article citant des sources gouvernementales fiables, 14 bases d'infanterie de l'un des PCT d'une certaine opération de paix non onusienne ont dû être fermées ou ont été envahies durant la seule année 2018 (Salkida, 2019).
- 25 Le Small Arms Survey a conscience du fait que cette compagnie ne faisait pas partie du dispositif formel de l'AMISOM en Somalie. Mais il considère qu'elle était située dans la zone d'action du PCT (entretien avec un responsable d'un PCT de l'AMISOM, Afrique de l'Est, 9 novembre 2018). Les déploiements additionnels organisés en dehors des accords formels sont rares, mais le cas n'est pas inédit.
- 26 Voir par exemple Ibekwe (2015). Selon le Front révolutionnaire uni, les soldats de l'ECOMOG ont perdu des chars en Sierra Leone (Musah, 2000, p. 109).
- 27 Voir par exemple Berman (2000, p. 18) ; Adeshina (2002, p. 128-134) ; Adebajo (2002, p. 108, 139, 187).
- 28 Cette estimation est beaucoup plus élevée que la précédente : voir Berman, Racovita et Schroeder (2017, p. 30). Elle est fondée sur un entretien, mené le 14 mars 2018 à Nairobi, avec un ancien responsable de l'AMISOM. Le Small Arms Survey pense désormais que al-Shabaad a désarmé (et tué) deux pelotons d'infanterie, et qu'ils s'agit là d'une estimation prudente.
- 29 Il semble que des rapports inexacts aient fait état d'un accord aux termes duquel la garnison aurait pu être hélicopté – voir par exemple Prunier (2009, p. 232). La force assiégée de la CDAA a été occasionnellement réapprovisionnée et a pu procéder à des évacuations sanitaires grâce à des bateaux de patrouille rapides et à des avions de transport (Cooper, 2016, p. 56-57).
- 30 Les forces de la CDAA affirment avoir récupéré l'ensemble du matériel dont elles disposaient à l'aéroport d'Ikela (correspondance avec Tom Cooper, 13 novembre 2018).
- 31 Les forces de l'ECOMOG ont fourni du matériel légal, un soutien logistique et des renseignements à différents groupes armés libériens après la promulgation de l'embargo (Howe, 1996, p. 156-157).
- 32 Voir par exemple Adeshina (2002, p. 103) ; CSNU (2013, p. 287) ; Diop (2018) ; Williams (2018, p. 252).
- 33 Le matériel en question était composé de 88 grenades dites flashbang, 600 cartouches de balles de caoutchouc de calibre 12, 12 cartouches de signalisation (CSNU, 2014, par. 180), auxquelles il convient d'ajouter ce que l'on pourrait appeler du matériel servant indirectement au contrôle des mouvements de foules : des fournitures de bureau, du matériel de réparation des véhicules, des douches extérieures et une machine à laver (ERR News, 2014). Le PCT aurait dû informer le comité des sanctions concerné avant de transférer les grenades et les cartouches (CSNU, 2014, par. 180). Il n'a donc pas reçu d'exemption en bonne et due forme.
- 34 L'étude sur la corruption publiée par Transparency International en 2013 a abondamment traité des questions relatives aux irrégularités en matière d'approvisionnement et de

- marchés publics ; mais les erreurs commises dans la gestion des armes et des munitions n'y sont pas abordées ; voir Transparency International Royaume-Uni (2013).
- 35 Le Small Arms Survey estime que les troupes tchadiennes et soudanaises qui ont servi en RDC ne faisaient pas partie de la mission Sovereign Legitimacy de la CDAA, mais qu'elles ont mené une opération de paix *ad hoc*, même si leurs motivations étaient différentes et si elle a bénéficié d'un soutien régional plus implicite qu'explicite. Il n'est pas aisé de déterminer la catégorie dont relève cette intervention.
  - 36 Voir CSNU (2008, par. 140-145) et Berman (2008, p. 57).
  - 37 L'Ouganda, par exemple, a reconnu le fait que certains soldats des contingents affectés à l'AMISOM avaient vendu des munitions. Certains d'entre eux ont été traduits devant la cour martiale. Des soldats de la Force de défense du peuple ougandais, dont des officiers, ont eux aussi été traduits devant la cour martiale pour avoir vendu des rations et du carburant (Somalia Newsroom, 2016 ; AMISOM, 2016). Les troupes ougandaises ne sont pas les seules à s'être livrées à ce type d'activités, mais le gouvernement de ce pays est plus disposé que d'autres à reconnaître l'existence de ce type de pratiques.
  - 38 Cette section ne traite pas des armes et des munitions que les soldats de la paix répertorient dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Celles-ci peuvent aussi être détournées, mais elles ne sont pas prises en compte dans cette étude.
  - 39 L'ancien président Yahya Jammeh, s'est emparé du pouvoir en 1994 à la suite d'un coup d'État sans effusion de sang. En 2016, il a refusé de quitter ses fonctions après avoir perdu les élections. Il s'était procuré le matériel saisi en violation de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères. Celle-ci exige notamment des États membres qu'ils informent la CEDEAO de leur intention de s'approvisionner en matériel et qu'ils ne procèdent aux achats concernés qu'après avoir obtenu l'autorisation de déroger aux dispositions du moratoire régional.
  - 40 En mai 2017, par exemple, la CEDEAO a procédé à une évaluation technique de la sûreté et de la sécurité des armes et des munitions des forces armées gambiennes. Le Centre international de Bonn pour la conversion et le Mines Advisory Group ont apporté leur soutien à cette mission de deux semaines (CEDEAO, 2017, p. 7-8).
  - 41 La KFOR, en coopération avec certains partenaires, a récupéré plus de 4 000 armes et plus d'un demi-million de munitions (Perry, 2004, p. 8), et l'opération Essential Harvest – en Macédoine – a saisi des munitions et quelque 3 800 armes (Gilmore, 2001).
  - 42 Ce manuel est disponible en anglais et en français. Le Bureau des affaires de désarmement et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations unies élaborent actuellement des formations qui viendront renforcer son efficacité.
  - 43 Ces quatre départements sont le département de l'appui aux missions, le DOMP, le département des affaires politiques et le département de la sûreté et de la sécurité. Un participant bien informé nous a décrit ces groupes de travail et ces initiatives à l'occasion du troisième atelier régional du projet POPPE qui s'est tenu en octobre 2018 à l'Institut national de formation aux opérations de paix (en Uruguay).
  - 44 Le compendium MOSAIC a pris la suite des Normes internationales pour le contrôle des armes légères (ISACS) ; voir UNODA (n.d.). Certains modules de la série 5 (Appui opérationnel) peuvent s'appliquer à la GAM au cours des opérations : Gestion des stocks : armes

(Module 05.20) ; Marquage et conservation des données (05.30) ; Traçage des armes légères et de petit calibre illicites (05.31) ; et Destruction : armes (05.50). Pour en savoir plus sur les DTIM, voir UNODA (2015). Pour un résumé de chaque module des DTIM, voir Carapic *et al.* (2018, annexe 2). De très nombreux modules des différentes directives internationales traitent, d'une manière ou d'une autre, de la gestion des armes et des munitions au cours des opérations de paix.

- 45 Le nom complet du Programme d'action est le suivant : Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (AGNU, 2001). Le PoA et l'Instrument international de traçage qui lui est associé traite notamment des mesures relatives à la sécurité physique et à la gestion des stocks ainsi qu'au marquage, au traçage et à la conservation des données.
- 46 Le titre complet de cet instrument est le suivant : Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (CEDEAO, 2006).
- 47 Les 15 États membres de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.
- 48 En décembre 2018, six États membres de la CEDEAO faisaient partie de la liste des 25 plus gros pays contributeurs de troupes ou de policiers pour les opérations de paix des Nations unies (DOMP, n.d.). Comme le montre l'annexe de ce rapport, les États membres de la CEDEAO ont également été très actifs dans le cadre des opérations de paix menées par l'UA (et par l'OUA, l'organisation dont l'UA a pris la suite) et la CBLT – et bien sûr dans le cadre de celles de la CEDEAO. Ils ont également pris part à un certain nombre d'opérations *ad hoc*.
- 49 Le nom complet de cet instrument est le suivant : Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (CEEAC, 2010).
- 50 Les 11 États membres de la CEEAC sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, la RCA, la RDC, la République du Congo, le Rwanda, São Tomé and Príncipe et le Tchad.

## Correspondance et entretiens

Correspondance avec Zinurine Alghali, directeur, Unité d'élaboration des politiques, Division des opérations de soutien à la paix, Département paix et sécurité, Commission de l'UA, 27 novembre et 17 décembre 2018.

Entretien téléphonique et correspondance avec Andrew Charlton, conseiller principal pour la politique de sécurité et de défense commune, Direction de la gestion de crises et de la planification, Service européen pour l'action extérieure, UE, respectivement le 12 septembre 2018 et le 9 novembre 2018.

Correspondance avec Ruth Feeney, chargée des communications stratégiques, CTSAMM, 21 novembre 2018.

Correspondance avec Wilson Twinomugisha Kajwengye, directeur, Secrétariat permanent pour la paix et la sécurité de la Conférence de la région des Grands Lacs, 17 décembre 2018.

Entretien avec le colonel Kouame Attoumgré Joseph, directeur, Volet militaire, Évaluation stratégique & doctrine, Division des opérations de soutien à la paix, Commission de la CEDEAO, Abuja, 19 janvier 2018.

Entretien avec Robin Mossinkoff, directeur, Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, OSCE, 1 et 2 novembre 2018.

Correspondance avec Singo Mwachofi, chargé d'enseignement en sciences politiques, Université de Nairobi, et consultant en matière de recherche, Security Research and Information Centre, 29 octobre et 16 décembre 2018.

Correspondance avec Marie-Pierre Olivier, conseillère juridique, Politique juridique, Section État de droit, Direction de la gouvernance et de la paix, Secrétariat du Commonwealth, 11 septembre 2018.

Entretien avec le colonel Ollo Alain Palé, directeur, Division des opérations de soutien à la paix, Commission de la CEDEAO, Abuja, 19 janvier 2018.

Correspondance avec Sani Adamu Mohammed, chargé de programme, Division armes légères, Direction du maintien de la paix et de la sécurité régionale, Commission de la CEDEAO, 2 janvier 2019.

Entretien avec le colonel Martin Trachsler, conseiller spécial, destruction des armes et des munitions, EUFOR, Londres, 15 mai 2018.



## Références bibliographiques

- Adebajo, Adekeye. 2002. *Liberia's Civil War : Nigeria, ECOMOG, and Regional Security in West Africa*. Boulder : Lynne Rienner.
- Adeshina, R. A. 2002. *The Reversed Victory : Story of Nigerian Military Intervention in Sierra Leone*. Ibadan : Heinemann Educational Books.
- AGNU (Assemblée Générale des Nations unies). 1997. *Rapport des experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre*. A/52/298 du 27 août.
- . 2001. Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (« Programme d'action »). Adopté le 21 juillet. A/CONF.192/15 du 20 juillet.
- et CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies). 2015. *Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations »*. A/70/95– S/2015/446 du 16 juin.
- Aksar, Moussa. 2018. « Suspected Boko Haram Attack in Niger Kills at Least Four Soldiers ». 18 janvier. Reuters.
- Al Jazeera. 2016. « Boko Haram Attack in Niger “Kills 32 Soldiers” ». 4 juin.
- AMISOM (Mission de l'Union africaine en Somalie). 2016. « Neuf soldats ougandais de l'AMISOM condamnés à la prison pour mauvaise conduite ». AMISOM News. 16 août.
- CPS de l'UA (Conseil de paix et de sécurité de l'UA). 2016. Peace and Security Council 584<sup>th</sup> Meeting : Communiqué. 29 mars.
- BBC (British Broadcasting Corporation). 1999. « Zimbabwean Soldiers Cut off in Congo ». 2 décembre.
- . 2015. « Boko Haram Seizes Army Base in Nigeria Town of Baga ». 4 janvier.
- . 2017. « Al-Shabaab Fighters Attack Kenya Military Base in Somalia ». 27 janvier.
- Berman, Eric G. 2000. Le réarmement de la Sierra Leone : un an après l'accord de paix de Lomé. Occasional Paper no. 1. Genève : Small Arms Survey. Décembre.
- . 2008. *The Central African Republic and Small Arms : A Regional Tinderbox*. Genève : Small Arms Survey. Décembre.

- et Jefferson Brehm. 2018. *Peace Operations Undertaken by Organizations Other than the United Nations*. Background Paper. Genève : Small Arms Survey. Décembre.
- et Mihaela Racovita. 2015. *Under Attack and Above Scrutiny ? Arms and Ammunition Diversion from Peacekeepers in Sudan and South Sudan, 2002–14*. Genève : Small Arms Survey. Juillet.
- , Mihaela Racovita, et Matt Schroeder. 2017. *Une difficulté de plus. Les armes et munitions perdues au cours des opérations de paix*. Genève : Small Arms Survey. Octobre.
- et Katie Sams. 2000. *Peacekeeping in Africa : Capabilities and Culpabilities*. Genève : Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement ; Pretoria : Institute for Security Studies.
- Brehm, Jefferson. 2018. *PCCs and TCCs to United Nations (UN) and non-UN Peace Operations*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey. Décembre.
- Buncombe, Andrew. 2016. « ISIS Claims It Has Captured US Weapons, Ammunition, and Soldier ID Cards in Afghanistan ». *Independent*. 8 août.
- Burke, Jason. 2018. « Nigerian Islamists Kill Scores of Soldiers in Military Base Attack ». *The Guardian*. 23 novembre.
- Buthelezi, Jabulani C. 2002. *Rolihlahla Dalibhunga Nelson Mandela : An Ecological Study*. Victoria : Trafford.
- Carapic, Jovana, Prasenjit Chaudhuri, et Pierre Gobinet. 2016. *Sustainable Stockpile Management in Bosnia and Herzegovina : The Role of EUFOR Mobile Training Team for Weapons and Ammunition Management*. Working Paper no. 24. Genève : Small Arms Survey. Octobre.
- Carapic, Jovana et Paul Holtom. 2018. *Life-cycle Management of Ammunition (LCMA) : Lessons from Bosnia and Herzegovina*. Genève : Small Arms Survey. Avril.
- Carapic, Jovana, et al. 2018. *Guide pratique de gestion du cycle de vie des munitions*. Small Arms Manuel. Genève : Small Arms Survey. Avril.
- CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). 2006. Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (« Convention de la CEDEAO »). Abuja. 14 juin.
- . 2017. *ECO-SALW Report*, no. 2. Small Arms and Light Weapons Division. Juillet.
- CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale). 2010. Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (« Convention de Kinshasa »). Signée le 30 avril 2010 ; entrée en vigueur le 8 mars 2017.
- Cooper, Tom. 2016. *Great Lakes Conflagration : The Second Congo War, 1998–2003*. Africa@War Series, vol. 14. Solihull : Helion.
- CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies). 1992. Résolution 788 (1992). S/RES/788 du 19 novembre.
- . 1994. *Septième rapport du Secrétariat général sur la mission d'observation des Nations unies au Liberia*. S/1994/1167 du 14 octobre.
- . 1997. *Premier rapport au Conseil de sécurité suite à l'adoption de la résolution 1125 (1997) relative à la situation en République centrafricaine*. S/1997/652 du 21 août.

- . 2000. *Deuxième rapport du Secrétaire général sur la mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo*. S/2000/330 du 18 avril.
- . 2008. *Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie communiqué conformément à la résolution 1766 (2007) du Conseil de sécurité*. S/2008/274 du 24 avril.
- . 2013. *Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée présenté conformément à la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité : Somalie*. S/2013/413 du 12 juillet.
- . 2014. *Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité*. S/2014/762 du 29 octobre.
- . 2015. *Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité*. S/2015/128 du 23 février.
- Diop, Mohamed. 2018. « Personnalités politiques, militaires et chefs d'entreprises publiques djiboutiens seraient impliqués dans un trafic d'armes ». *Deutsche Welle*. 7 septembre.
- DOMP (Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies). n.d. « Summary of Troop Contributing Countries by Ranking : Police, UN Military Experts on Mission, Staff Officers and Troop [sic] 31/12/2018. »
- ERR News. 2014. « Estonian Troops Donate Equipment to CAR Police ». 18 août.
- Flade, Florian. 2010. « The Taliban's Latest Toy – European Anti-tank Missiles ». *Jih@d*. 13 décembre.
- Gbanabome, Gibril. 1999. « ECOMOG Sold Weapons to Rebels – Arnold Quainoo ». *The Independent* (Accra). 14 janvier.
- Gibson, Erika. 2018. *Operation Boleas*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Gilmore, Gerry J. 2001. « NATO Weapons-gathering Mission a Success, Say Officials ». Département américain de la défense. 3 Octobre.
- Higgins, Kevin M. 1997. *Military Observer Mission Ecuador-Peru (MOMEP) : Doing a Lot with a Little*. Carlisle Barracks : US Army War College.
- Howe, Herbert. 1996. « Lessons of Liberia : ECOMOG and Regional Peacekeeping ». *International Security*, vol. 21, no. 3, p. 145-176.
- HRW (Human Rights Watch). 1993. *Liberia : Waging War to Keep the Peace : The ECOMOG Intervention and Human Rights*. Juin.
- Ibekwe, Nicholas. 2015. « EXCLUSIVE : At Least 105 Nigerian Soldiers Missing after Fierce Gun Battle with Boko Haram ». *Premium Times* (Abuja). 19 novembre.
- Ibscher, Lisa et Anders Szili. n.d. *JMC : Monitoring the Ceasefire in the Nuba Mountains*. Stavanger : Kai Hansen.
- ICG (International Crisis Group). 2000. *Scramble for the Congo : Anatomy of an Ugly War*. ICG Report no. 26. 20 décembre.
- Idris, Hamza, Ruby Leo, et Hamisu Kabir Matazu. 2018. « Nigeria : Boko Haram Overrun Military Base in Yobe, Soldiers Missing ». *Daily Trust* (Abuja). AllAfrica. 16 juillet.
- IMT (International Monitoring Team). 2011. *Terms of Reference of the International Monitoring Team (IMT)*. 10 février.

- IOL (Independent Online). 1999. « Zim May Force End of DRC Rebel Blockade ». Sapa-AP. 26 novembre.
- James, Ibrahim. 1992. « ECOMOG under Attack ». In M. A. Vogt, ed. *The Liberian Crisis and ECOMOG : A Bold Attempt at Regional Peace Keeping*. Lagos : Gabumo, p. 123-145.
- Khoury, Jack, *et al.* 2012. « Dozens of Militants Attack Peacekeeper Headquarters in Sinai : Three Wounded ». *Haaretz* (Tel Aviv). 14 septembre.
- Larose-Edwards, Paul. 1994. « The Rwandan Crisis of April 1994. The Lessons Learned ». Document rédigé pour le Département sécurité régionale et maintien de la paix for Regional Security and Peacekeeping Division (IDC), International Security, Arms Control, and CSCE Affairs Bureau, Department of Foreign Affairs and International Trade, Ottawa, Canada. 30 novembre.
- Lazareva, Inna. 2013. « Sinai Peacekeepers under Siege as Egypt Battles Islamists ». *The Telegraph*. 17 septembre.
- Maclean, Ruth. 2018. « Boko Haram Launches Series of Attacks in North-east Nigeria ». *The Guardian*. 28 décembre.
- Maina, Maina. 2018. « Boko Haram : Terrorists Flee back to Nigeria after Hitting Military Base in Diffa ». *Daily Post* (Nigeria). 19 janvier.
- Mc Evoy, Claire, ed. 2019. *Third MPOME Regional Workshop Report*. Report. Genève : Small Arms Survey.
- Meek, Sarah et Noel Stott. 2003. *Destroying Surplus Weapons : An Assessment of Experience in South Africa and Lesotho*. Genève : Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement ; Pretoria : Institute for Security Studies.
- M&G (*Mail & Guardian*). 1998. « Rebels Hold Out in Hills ». 2 octobre.
- Musah, Abdel-Fatau. 2000. « A Country under Siege : State Decay and Corporate Military Intervention in Sierra Leone ». In Abdel-Fatau Musah et J. Kayode Fayemi, eds. *Mercenaries : An African Security Dilemma*. Londres : Pluto Press.
- Nautilus Institute. n.d. « International Force East Timor (INTERFET) ».
- News24. 2018. « Hundreds of Nigerian Troops Missing after Boko Haram Overruns Base ». 15 juillet. AFP.
- OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). 2004. « SFOR Fact Sheet : SFOR Operation Harvest ». Janvier.
- . 2018a. « Kosovo Force : Key Facts and Figure ». Février.
- . 2018 b. « Resolute Support Mission : Troop Contributing Nations ». septembre.
- Perry, Jennifer. 2004. *Small Arms and Light Weapons Disarmament Programs : Challenges, Utility, and Lessons Learned*. Defense Threat Reduction Agency. 12 juillet.
- PMG (Parliamentary Monitoring Group). 1998. *Report on Situation in Lesotho*.
- Prunier, Gérard. 2009. *Africa's World War : Congo, the Rwanda Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*. New York : Oxford University Press.
- Roggio, Bill. 2012. « Jihadists Attack International Peacekeeper Base in Egypt's Sinai ». *FDD's Long War Journal*. 15 septembre.

- Ryan, Alan. 2000. « *Primary Responsibilities and Primary Risks* » : *Australian Defence Force Participation in the International Force East Timor*. Land Warfare Studies Centre Study Paper No. 304. Novembre.
- Salkida, Ahmad. 2019. *Special Report : Why Troops Are Losing Ground to ISWAP*. Sahara Reporters. 2 janvier.
- dos Santos Cruz, Carlos Alberto, William R. Phillips, et Salvator Cusimano. 2017. *Improving Security of United Nations Peacekeepers : We Need to Change the Way We Are Doing Business*. 19 décembre.
- Scherman, Jean-Pierré. 2015. « The Utilisation of South African Armoured Forces in a “Peace Support Mission” : The Intervention in Lesotho, 1998 ». Mini-dissertation. Université de l’État libre. Novembre.
- Schroeder, Matt. 2016. *Checks and Balances : Securing Small Arms during Peace Operations*. Issue Brief No. 16. Genève : Small Arms Survey. Février.
- Small Arms Survey. n.d. « Peace Operations Data Set ».
- Smith, Graeme. 2018. « French Soldiers Unprepared for Taliban Ambush : Report ». *Globe and Mail*. Première publication en septembre 2008, mise à jour en avril 2018.
- Somalia Newsroom. 2016. « Which AMISOM Contributor Is Most Accountable for Its Actions in Somalia ? ». 4 août.
- Souverijn-Eisenberg, Paula. 2005. *Lessons Learned from the Joint Military Commission*. Section des bonnes pratiques du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies. New York : ONU. Août.
- Starr, Barbara. 2016. « US Troops Lost Weapons to ISIS in Firefight ». CNN. 9 août.
- de Tessières, Savannah. 2018. *Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution*. DOMP et UNODA. Janvier.
- TIPH (Présence internationale temporaire à Hébron). n.d. « The Temporary International Presence in Hebron : Background ».
- Transparency International Royaume-Uni. 2013. *Corruption and Peacekeeping : Strengthening Peacekeeping and the United Nations*. Londres : Transparency International Royaume-Uni. 25 septembre.
- UA (Union africaine). 2017. *Inception Meeting on the Management of Arms and Ammunition in AU Peace Support Operations : Meeting Report*. 10 octobre.
- . 2018. *Arms and Ammunition Management in Peace Operations Experts Meeting : Summary Report*. 19 avril.
- . À paraître. *Arms and Ammunition Management in Peace Operations Validation Meeting : Summary Report*.
- UEO (Union de l’Europe occidentale). n.d. « History of the WEU ».
- UNOCC (Centre des Nations unies pour les opérations et la gestion des crises). 2018. « United Nations Peacekeeping : (5) Fatalities by Year and Incident Type ». 9 juillet.
- UNODA (Bureau des affaires de désarmement des Nations unies). 2015. *Directives techniques internationales sur les munitions*. New York : UNODA.

- . n.d. Compendium de modules pour le contrôle des armes légères.
- Unson, John. 2008. « Libya Agrees to Head Monitoring Team in Mindanao ». *Philippine Star*. 12 mai.
- . 2017. « Outgoing IMT Chief : Jihadists, “Rido” Threats to Mindanao Peace ». *Philippine Star*. 14 mars.
- Vines, Alex. 1991. *RENAMO : Terrorism in Mozambique*. Londres : James Currey.
- Waddington, Conway. 2017. « The Kulbiyow Attack Uncovered ». *African Defence Review*. 22 mars.
- Williams, Paul D. 2015. *Special Report : How Many Fatalities Has the African Union Mission in Somalia Suffered ?* IPI Global Observatory. 10 septembre.
- . 2018. *Fighting for Peace in Somalia : A History and Analysis of the African Union Mission (AMISOM), 2007-2017*. Oxford University Press.
- et Thong Nguyen. 2018. *Neighborhood Dynamics in UN Peacekeeping Operations, 1990-2017*. IPI Global Observatory. 11 avril.
- WPF (World Peace Foundation). 2017. *AU Regional Task Force against the Lord’s Resistance Army Mission*.



## Small Arms Survey

Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
1202 Genève  
Suisse

**t** +41 22 908 5777

**f** +41 22 732 2738

**e** [info@smallarmssurvey.org](mailto:info@smallarmssurvey.org)

# À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile. Le Small Arms Survey est un projet de l'Institut international de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Les activités sont menées par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. Celle-ci travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: [www.smallarmssurvey.org](http://www.smallarmssurvey.org)



MAKING PEACE  
OPERATIONS  
MORE EFFECTIVE

Un rapport publié par le projet « Pour des opérations de paix plus efficaces » du Small Arms Survey, avec le soutien des gouvernements canadien et suédois.